

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 10 décembre 2020, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Mme Elisabeth Beck, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ouvre la séance du Conseil de ville du 10 décembre 2020. A toutes et tous, bienvenue ! Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Exécutif communal, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier, et aux représentant(e)s de la presse. Je souhaite également la bienvenue à M. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, et adresse mes bonnes salutations à MM. Terraz, Rohrer, Souchon et Rochat, auditeurs."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci encore une fois de votre compréhension quant à l'organisation de la séance en ces lieux en suivant comme il se doit les recommandations sanitaires édictées."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je vous invite maintenant à nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance : celui-ci appelle-t-il des modifications de votre part ?"

...Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement à raison de CHF 4.00 par habitant pendant 10 ans pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral : décision
6. Crédit-cadre de CHF 301'920.00 pour la renonciation par la Bourgeoise (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la Rue Agassiz 12 (ceff SANTÉ-SOCIAL) :
 - Crédit d'engagement de CHF 205'000.00 pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis Rue Agassiz 12, dont CHF 155'000.00 seront reversés à la Commune bourgeoise et CHF 50'000.00 au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois : décision
 - Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 96'920.00 pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons : décision
7. Crédit d'engagement de CHF 350'000.00 (CHF 150'000.00 de subvention unique à fonds perdu et CHF 200'000.00 de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales – Décider du mode de financement : décision

8. Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance : décision
9. Rapport intermédiaire de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable », déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) : décision
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de M. Vincent Brahier, démissionnaire au 31.12.2020
11. Nomination d'un membre au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL), en remplacement de M. Vincent Brahier, démissionnaire au 31.12.2020
12. Motions et interpellations
13. Petites questions
14. Divers et imprévu
15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2021 :
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), M. Loïc Springenfeld (PS) et Mme Joëlle Hälller (sans parti)

Sont excusées : Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC) et Mme Danika Perret (ARC)

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je rappelle le travail des scrutateurs que je remercie d'avance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste, ainsi que celle de Mme Joëlle Hälller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche."

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), Mme Paula Tanner (vice-maire), M. Olivier Zimmermann, Mme Josika Iles, M. Corentin Jeanneret, M. Jean Luc Berberat, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : M. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, M. Serge Rohrer (membre du comité du Parc régional Chasseral), M. Serge Terraz (président Bourgeoisie de Saint-Imier), M. James Souchon et M. Yves RoCHAT, citoyens de Saint-Imier

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Avant d'accepter le procès-verbal, la fraction PLR souhaite apporter un complément concernant le plan financier 2022 - 2025 faisant partie de l'ordre du jour de notre dernier Conseil de ville du 22 octobre 2020. En effet, une erreur qui peut arriver à tout le monde lors d'une malencontreuse et mauvaise manipulation informatique s'est produite dans la préparation de ce point. Le PLR n'avait nullement l'intention de mentir ou de cacher des informations à la population par rapport à la situation financière de notre commune, comme allégué dans la FAC du 20 novembre 2020 par un lecteur. Le nécessaire afin de pallier cette regrettable erreur a été fait le lendemain du Conseil de ville, malgré ceci, la correction n'a pas été prise en compte pour des raisons qui ne nous sont pas connues. C'est pourquoi nous souhaitons pouvoir lire notre déclaration datée du 22 octobre 2020, afin que la population puisse connaître notre position quant à ce plan financier 2022 - 2025 et au budget 2021 :

"Plan financier 2022 - 2025 : information

Examen du projet du budget 2021 : approbation éventuelle

La fraction libérale radicale a pris connaissance avec attention du rapport concernant le budget 2021 ainsi que du plan financier 2022 - 2025 remis par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Nous ne pouvons que constater que les conséquences financières de l'actuelle crise du coronavirus ainsi que la révision de la loi sur les impôts du canton de Berne (baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises) pèsent lourdement sur le budget 2021 ainsi que sur le plan financier 2022 à 2025. Malgré le prélèvement d'un million de francs dans le financement spécial de l'impôt sur les personnes morales pour les quatre prochaines années, le compte de résultat présente chaque année un déficit de plusieurs millions de francs. Des diminutions de 5 % concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de CHF 400'000.00 ainsi que de 20 % (RFFA) et 20 % (COVID) ont été effectuées concernant le bénéfice sur les personnes morales. Nous remarquons que le plan financier ne retrouve pas l'équilibre à court et moyen termes. Il affiche en effet des déficits prévisionnels structurels atteignant plus de 2 millions de francs pour les années à venir, alors que le financement spécial des personnes morales sera très certainement épuisé dès 2025. La fortune nette de la commune (près de 13 millions au 31 décembre 2019), renforcée par le financement spécial nous permettra d'aborder cette période d'instabilité plus sereinement. Ceci nous permettra de mettre sur pied d'éventuelles mesures correctives réfléchies. Nous sommes également d'avis que la Commission des finances doit initier sans délai un important travail, afin de repenser intégralement le fonctionnement de la commune, avec pour objectif de retrouver un équilibre des finances communale en 2024 au plus tard. Il faudra en effet attendre le bouclage comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023 pour disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire. La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance des différents aspects générant ce résultat et accepte à l'unanimité le budget 2021 qui prévoit un déficit de CHF 2'466'290.00 pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 2'666'045 pour le compte global. Le plan financier 2022 - 2025 est également accepté à l'unanimité. Notre fraction remercie l'administration des finances pour le travail rigoureux effectué et pour l'établissement de ce budget dans la situation actuelle."

Nous vous remercions de votre attention et acceptons à l'unanimité de la fraction PLR le procès-verbal du Conseil de ville du 22 octobre 2020."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci Mme Gisèle Tharin, PLR. Effectivement, cette modification n'a pas pu figurer dans le procès-verbal du 22 octobre 2020, dans la mesure où le texte proposé n'était pas celui présenté ce soir-là. Maintenant, le correctif a été fait. Merci infiniment pour cette mise au point."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur."

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Au niveau des représentations, ce fut le calme plat ! Pour les autres communications, en voici deux :

La première concerne le Conseil de ville de ce soir : Malgré la demande tardive des personnes en charge du dossier Parc régional Chasseral, j'ai donné mon accord pour que M. Nicolas Sauthier ici présent puisse répondre aux éventuelles questions liées au point 5 de notre ordre du jour.

La deuxième communication est un message de félicitations au CIDE qui, corona oblige, a innové dans son mode de distribution des cornets à l'occasion de la Saint-Nicolas. Ceux-ci ont été distribués dans les différents commerces affiliés. Avec le versement effectué par ces commerçants, le CIDE fera un don aux Cartons du cœur.

Sans plus attendre, M. le maire, je vous cède la parole."

M. Patrick Tanner, maire : "Deux mille vingt restera à jamais gravée dans notre histoire. Nous avons toutes et tous vécu une année particulière. Nous dirons même chahutée. Le scrutin important de la fusion des communes aura été marqué par un avant et un après 29 novembre, alors que le coronavirus, lui, continue de chambouler nos vies et nos habitudes.

Après une campagne peu habituelle, très chargée en émotion et dénigrante à l'égard des nombreuses personnes qui ont élaboré le projet soumis au vote, une majorité nette d'Imériennes et Imériens a choisi de rejeter le projet d'union entre nos communes du Haut-Vallon.

Je respecte naturellement cette décision démocratique, mais je la regrette profondément car j'y voyais un projet porté par une vision d'avenir, proche de mes valeurs et de mon engagement politique et, surtout, bénéfique, à mon sens, à la qualité de vie du plus grand nombre et au rayonnement de notre coin de pays.

La majorité en a décidé autrement et c'est la règle en politique. Il n'y aura ainsi pour Saint-Imier pas de changements majeurs qui interviendront à court terme. La vie continue et plusieurs projets, mis en veille dans l'attente du verdict, devront dès lors retrouver leurs marques pour être menés à bien. On peut notamment citer les projets de déchetterie régionale, de centre de récolte des déchets carnés ou encore du centre régional d'entraînement pour les sapeurs-pompiers. Il y aura donc du pain sur la planche.

Il s'agira également de ne pas occulter les défis économiques et financiers qui nous attendent, ce d'autant qu'ils seront encore accentués par la crise sanitaire que nous traversons. Nous aurons besoin de toutes les forces vives et constructives pour y parvenir. Selon le dernier plan financier disponible, le compte de résultat de notre commune ne retrouvera malheureusement pas l'équilibre à moyen terme, et ce indépendamment de la crise sanitaire actuelle. Il affiche en effet des déficits prévisionnels structurels atteignant plus de 2 millions de francs pour les années à venir à partir de 2021.

Conformément aux engagements pris devant le Conseil de ville en octobre dernier en cas de refus de la fusion, le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, vient

d'initier un important travail, afin de repenser intégralement le fonctionnement de notre commune, avec pour objectif de retrouver un équilibre des finances communales en 2024 au plus tard. Certaines mesures d'économies seront également mises en œuvre de manière anticipée par l'Exécutif dans le cadre des processus budgétaires 2022 et 2023, afin de contenir les déficits annoncés.

Il appartiendra toutefois aux prochaines autorités d'effectuer des choix importants courant 2023, afin de diminuer les coûts et donc les prestations et/ou de décider d'augmenter les revenus et par conséquent la quotité fiscale.

Je tiens pour conclure à adresser mes remerciements sincères à toutes les forces positives et intègres qui ont cru et participé d'une manière ou d'une autre à ce projet de société, ouvert, solidaire et ambitieux. Un merci particulier à mes collègues maires ainsi qu'aux membres des groupes de travail avec qui nous avons passé de nombreuses soirées agréables et constructives à discuter autour d'une nouvelle collectivité qui aurait pu voir le jour.

Ce fut un honneur pour moi, mais aussi beaucoup de plaisir de pouvoir participer durant ces nombreuses années à une telle réflexion et de pouvoir imaginer une nouvelle façon d'envisager un avenir commun avec nos voisins. Notre Terre d'énergies méritait amplement un tel engagement !

Quant au comité de pilotage, il se retrouvera encore un certain nombre de fois jusqu'à la fin du premier semestre 2021, afin d'archiver et de conserver le travail réalisé, mais aussi pour évoquer la suite des nombreuses collaborations en cours et celles à venir. Une communication suivra prochainement à ce sujet.

Ma seconde communication concerne le projet de Maison de la musique.

Comme vous avez probablement pu le lire ou le voir dans les médias, le Conseil municipal a été informé en primeur de la décision de l'Association Maison de la musique de renoncer à son projet dans sa séance du 27 octobre dernier. Il regrette vivement cette décision mais comprend les raisons invoquées par les porteurs du projet.

Par son soutien mesuré, le Conseil du Jura bernois (CJB) a condamné un projet qu'il se disait pourtant prêt à soutenir il y a quelques années. Après avoir participé à plusieurs séances de la commission par l'intermédiaire de son délégué culturel, le CJB confirmait en effet, dans une lettre d'intention datée du 26 avril 2018, son intérêt pour le projet et sa disposition à soutenir financièrement la transformation du bâtiment ainsi que le fonctionnement de la Maison de la musique. Ce soutien était certes conditionné à un engagement de la Municipalité dans une mesure qui soit équilibrée.

Le Conseil municipal, le Conseil de ville et la population de Saint-Imier ont par conséquent tout mis en œuvre pour que ce projet voie le jour. Aucune institution culturelle n'avait bénéficié jusqu'ici d'un tel engagement garanti sur une durée aussi longue.

En effet, Saint-Imier était prêt à donner le bâtiment aux porteurs du projet et d'assurer sa part de financement pendant les 15 prochaines années. Un crédit d'engagement de 885'000 francs avait finalement été accepté par le Corps électoral le 19 mai 2019.

Malgré ce soutien inédit, force est de constater que le CJB a changé son fusil d'épaule et n'a pas tenu sa promesse en décidant de verser à titre de soutien d'impulsion un montant total de 160'000 francs sur quatre ans, a priori non renouvelable. Cette contribution, bien éloignée de l'engagement initialement discuté et demandé à Saint-Imier, devait en outre encore être approuvée par le service juridique du canton après plus de deux ans et demi de tergiversations. Elle sonne le glas de ce projet.

L'Exécutif communal tient à témoigner toute sa reconnaissance aux membres de l'Association de la Maison de la musique ainsi qu'à l'Ecole de musique du Jura bernois pour leur travail de qualité et pour tout ce qu'ils apportent à notre région.

Le crédit d'engagement (subvention d'investissement rubrique 2140.3636.01) pour le projet "Maison de la musique" de CHF 885'000.00 sera clôturé sans aucune dépense à la fin de cette année au moment du bouclage des comptes.

Après un appel à projet adressé à 64 institutions régionales en avril 2016, le Conseil municipal constate qu'il se retrouve aujourd'hui au point de départ après tant d'efforts et de travail fournis par les membres des commissions municipales successives, mais naturellement et surtout par les porteurs du projet dont l'ambition était noble.

Il va dès lors devoir remettre l'ouvrage sur le métier pour trouver une nouvelle affectation au vieux manège qui menace de s'écrouler, à l'instar du projet qu'il était censé accueillir en ses murs. Une séance de la commission spéciale paritaire "Maison de la musique" sera prochainement convoquée pour faire le point sur l'avenir du bâtiment.

Pour conclure mes communications, j'espère sincèrement que nous pourrons aborder l'année 2021 de manière plus sereine que celle qui se termine. La situation inhabituelle du moment et celle, complexe, qui s'annonce ne doivent pas pour autant occulter la réalité quotidienne. Malgré des circonstances parfois difficiles, la commune n'a jamais cessé d'être là pour sa population grâce à l'engagement sans faille de son personnel, mais aussi des différents membres des autorités communales. De nombreuses initiatives individuelles ou collectives, beaucoup d'élan de solidarité et de générosité ont vu le jour au sein de notre commune et c'est là de magnifiques valeurs. Elles démontrent avec force que nous savons nous serrer les coudes lorsque les conditions l'exigent. Il est fondamental et essentiel de pouvoir compter les uns sur les autres dans une société qui devient de plus en plus individualiste.

J'espère que la prochaine campagne de vaccination pourra débuter dans de bonnes conditions, malgré une logistique qui s'annonce complexe, et que nous pourrons enfin entrevoir la sortie de cette crise sans précédent. Je souhaite sincèrement que nous saurons conserver ces valeurs de solidarité, d'entraide et de consommation responsable, afin de veiller à soutenir une économie de proximité tout en prenant soin de notre planète. Nous apprendrons peut-être de cette crise à identifier l'essentiel pour chacune et chacun de nous et à redéfinir certaines de nos priorités.

Je me réjouis déjà, comme vous probablement, de revoir les rues de Saint-Imier s'animer et la riche vie culturelle, sportive et commerciale reprendre ses droits.

Nous avons tous besoin de ces perspectives positives au moment d'aborder les fêtes de fin d'année qui, je l'espère, permettront aux familles de se retrouver de manière raisonnable et responsable.

Je vous adresse, ainsi qu'à tous les commissaires, au personnel communal, mes sincères remerciements pour l'important travail accompli et votre engagement tout au long de l'année au profit de la collectivité.

Je vous souhaite, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, mes vœux les meilleurs pour l'année 2021. Que celle-ci vous apporte satisfaction, sérénité et surtout la santé."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Oui, M. Michel Ruchonnet, PS ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je sais que dans notre règlement il n'est pas prévu de faire des commentaires après les communications, par conséquent, je vais demander la parole sous le point "Divers et imprévu". Je ne peux pas accepter ce que vient de dire M. le maire par rapport au CJB. Il faut remettre l'église au milieu du village. Je crois que c'est nécessaire."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci M. Michel Ruchonnet, PS, nous pouvons passer au point 4."

4. Don du Conseil de ville

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Traditionnellement, c'est la somme de CHF 2'000.- qui est distribuée, à quelques exceptions près dans un passé proche (sommés de CHF 5'000.- versées aux communes de Bondo et de Val-de-Ruz). La situation sanitaire de cette année étant aussi exceptionnelle, après consultation et acceptation à l'unanimité du bureau, je vous propose d'effectuer deux dons de CHF 1'500.- : un pour le Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier SASDOVAL, et un pour les Cartons du cœur."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre la discussion."

...La parole n'est pas demandée...

Au vote, les deux dons proposés sont acceptés à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement à raison de CHF 4.00 par habitant pendant 10 ans pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'association Parc régional Chasseral a vu le jour fin 2001, couronnant trois années de préparations par les associations régionales, les communes concernées, les groupes d'intérêts et les cantons de Berne et Neuchâtel. L'un des buts poursuivis était notamment la problématique de l'accès au sommet du Chasseral et la protection de ce site naturel unique qui fait la renommée et la fierté de notre région.

Le siège du Parc régional Chasseral est installé dans un bâtiment communal construit pour l'occasion sur le quai n° 1, à l'adresse Place de la Gare 2. Pour faire face au développement de ses activités, le bâtiment a été agrandi en 2012 pour permettre la création de nouveaux postes de travail.

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie depuis 2012 des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il présente une superficie de 390 km² et compte 21 communes réparties sur les cantons de Berne et de Neuchâtel. Le Parc est à la croisée des cultures : alémanique et romande, industrielle et artisanale, urbaine et rurale. Il positionne son patrimoine naturel, culturel et bâti comme vecteur d'un développement endogène et équilibré aux services des habitants qui le composent.

Après une première reconnaissance fédérale (2012-2021), le Parc Chasseral sollicite le renouvellement du label « parc d'importance nationale » pour les 10 ans à venir au travers d'une nouvelle Charte.

La Charte est le document sur lequel s'appuie toute l'activité du Parc ; elle est conclue pour une période de 10 ans. Elle définit les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions de la région. Elle ne décrit en revanche pas de projets concrets : ceux-ci figurent dans la convention-programme (projets 2020-2024) et dans les rapports d'activité annuels.

Les grands axes de travail et la vision du Parc sont le fruit d'un travail d'évaluation mené conjointement avec l'Université de Berne en 2019. Un bilan positif pour l'ensemble des communes est ressorti de cette évaluation.

Notre Municipalité n'a pas été oubliée ; elle a bénéficié à de nombreuses reprises des activités et du soutien du Parc. Ce ne sont pas moins de huit bal(l)ades, rassemblant près de 2'500 spectateurs, qui ont eu pour cadre Saint-Imier, mettant en lumière des lieux comme le Centre de culture et de loisirs (CCL) ou le hangar de la bourgeoisie. Un projet de covoiturage en partenariat avec le ceff INDUSTRIE doit être lancé prochainement, permettant de connecter Saint-Imier et Val-de-Ruz. Sans oublier six chantiers nature à Mont-Soleil depuis 2016, afin d'entretenir les pâturages boisés et les chemins pédestres.

La nouvelle Charte prévoit les thèmes stratégiques qui guideront le Parc durant les 10 prochaines années :

- **Un environnement naturel de qualité**

Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines – sans toutefois restreindre les libertés individuelles – et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.

- **Un patrimoine valorisé, des paysages vivants**

Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.

- **Une économie durable pour tous**

Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs clés du développement prôné par le Parc.

- **Un territoire animé par ses habitants**

Un parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.

- **Une recherche pour des actions bien ciblées**

Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.

▪ **Une organisation efficace intégrée à la région**

En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.

Les communes participent au financement du Parc à raison de 4 francs par habitant et par an, montant qui restera identique pour la durée de la nouvelle Charte. Chaque année entre 2012 et 2019, le Parc a investi en moyenne 1,28 million de francs afin de mener à bien différents projets qui bénéficient directement aux habitants de notre région.

La nouvelle Charte couvrant la période 2022 à 2031 doit être approuvée par les communes qui forment le territoire du Parc avant que l'Office fédéral de l'environnement puisse en valider le contenu. Cette approbation se formalise par la signature du contrat de Parc qui est partie intégrante de cette Charte.

Afin que la région puisse continuer à bénéficier de ce label fédéral pour l'avenir, et pour que des actions en faveur de la nature, du patrimoine, des écoles ou encore de la mobilité puissent être soutenues, une nouvelle demande est nécessaire : c'est cette nouvelle Charte qui doit déployer ses effets sur la période 2022-2031.

Sur préavis unanimes des trois commissions urbanisme et mobilité, économie et tourisme et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter un crédit d'engagement à raison de CHF 4.00 par habitant pendant 10 ans pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre la discussion. M. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, est là pour répondre à vos éventuelles questions."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Notre fraction a eu l'honneur d'accueillir M. Fabien Vogelsperger lors de sa séance de préparation. Plusieurs thèmes ont été abordés; des réponses précises ont été données aux interrogations des membres PLR. En quelques mots :

- Présentation du territoire représenté par le Parc naturel (un des plus grands du pays).
- Mise en évidence illustrée et commentée des thèmes stratégiques intégrés dans la nouvelle Charte :
 - environnement naturel de qualité,
 - patrimoine à valoriser,
 - économie durable,
 - territoire animé par les habitants,
 - recherche scientifique (hautes écoles, université),
 - organisation efficace.
- Le siège du Parc naturel à Saint-Imier au cœur du territoire.

- Des perspectives de développement intéressantes.
- Accueil en constante croissance des écoliers de la région et bien au-delà.
- Sans nier un problème lié aux transports.

Personnellement, je travaille en étroite collaboration avec eux sur différents projets. Comme par exemple la fondue Parc Chasseral qui a pu être listée grâce à eux dans plus de 150 COOP et le FOODTRAIL qui a rencontré un franc succès cet automne. Les projets ont toujours été gérés avec sérieux et dynamisme. Je ne peux donc que vous inviter à les soutenir. C'est avec enthousiasme que la fraction PLR accepte le crédit d'engagement de CHF 4.- par habitant pendant 10 ans (période du 01.01.2021 au 31.12.2031)."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Joyau de notre région, le Parc naturel Chasseral fait notre fierté et a permis à de nombreuses reprises à la Municipalité de Saint-Imier de bénéficier de ses activités et de son soutien. Le renouvellement de son label "Parc d'importance nationale" au travers d'une nouvelle Charte nous semble une évidence pour que des actions en faveur de la nature, du patrimoine, des écoles, ou encore de la mobilité puissent être soutenues. La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité un crédit d'engagement à raison de CHF 4.00 par habitant pendant 10 ans pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral."

"M. Raphaël Perotto, ARC : "La fraction ARC a lu avec attention le rapport du Conseil municipal, ainsi que le dossier complet annexé concernant le renouvellement de la Charte du Parc naturel Chasseral. Voilà bientôt 20 ans que l'Association "Parc Chasseral" a vu le jour et en 2012 les efforts entrepris ont été récompensés par la première reconnaissance fédérale en entrant dans le cercle des territoires d'excellence que forment les parcs en Suisse. Le bilan global et positif pour l'ensemble des 20 communes membres et Saint-Imier en tant que commune siège n'est pas en reste au niveau de l'impact écologique, économique et culturel. Ce beau projet est même fédérateur et le mot fusion ne semble faire peur à personne, puisque la nouvelle Charte prévoit un agrandissement du territoire, cohérent dans la continuité du périmètre actuel, par l'adhésion de la commune de Val-de-Ruz, de la partie forestière et agricole de Neuchâtel ainsi que les communes de Twann-Tüscherz, Ligerz et Evillard-Macolin. Afin que la région continue à bénéficier de ce label fédéral pour l'avenir et qu'elle puisse obtenir les moyens et toute l'attention qu'elle mérite, la fraction ARC accepte la participation communale sous forme de crédit d'engagement à raison de 4.00 francs par habitant pendant 10 ans pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031."

Au vote, le crédit d'engagement à raison de CHF 4.00 par habitant pendant 10 ans pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031 pour la participation communale au Parc régional Chasseral est accepté à l'unanimité.

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Au nom du Conseil municipal, mais aussi au nom du Parc régional Chasseral, puisque j'ai l'honneur de représenter notre commune au sein du comité et du bureau, j'aimerais vous remercier pour ce soutien. On peut même dire qu'il s'agit d'un plébiscite. La nouvelle Charte permettra au Parc d'assurer son avenir, afin qu'il fasse toujours bon vivre dans notre belle région."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci à M. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, pour sa présence ce soir. Je vous libère et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Mais, si vous voulez rester pour assister à la suite de nos débats, c'est volontiers."

M. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral : "Je vais m'excuser. Je vous remercie pour votre accueil. Bonnes fêtes de fin d'année, bonne santé, et à l'an prochain. Merci de votre soutien unanime."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci beaucoup. Bonne soirée."

...Il est 19 h 56, M. Nicolas Sauthier, responsable communication du Parc régional Chasseral, quitte la séance...

6. Crédit-cadre de CHF 301'920.00 pour la renonciation par la Bourgeoise (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la Rue Agassiz 12 (ceff SANTÉ-SOCIAL) :
- Crédit d'engagement de CHF 205'000.00 pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis Rue Agassiz 12, dont CHF 155'000.00 seront reversés à la Commune bourgeoise et CHF 50'000.00 au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois : décision
 - Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 96'920.00 pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons : décision

Rapport du Conseil municipal :

La cession du bâtiment Agassiz 12 dans le cadre de la convention de cantonalisation de l'Ecole supérieure de commerce conclue en 2003 entre le Canton de Berne et la Commune municipale de Saint-Imier octroie à notre Municipalité un droit d'utilisation dans le bâtiment scolaire du ceff à la Rue Agassiz 12.

La servitude comprend un droit d'utilisation de la « salle de la bourgeoisie » au quatrième étage ainsi que des archives au sous-sol. Selon les termes de la convention de classification judiciaire des biens communaux du 6 juillet 1858, l'utilisation de la « salle de la bourgeoisie » fait à son tour l'objet d'une servitude en faveur de la Commune bourgeoise décrit comme suit :

« La nouvelle maison d'Ecole ci-devant désignée est grevée d'une servitude au profit de la Commune bourgeoise de Saint-Imier, en ce sens que la Commune municipale s'oblige, par les présentes, à lui fournir dans cette nouvelle maison d'Ecole, ou dans tout autre bâtiment, comme par le passé dans l'ancienne maison d'Ecole, un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoise. »

Aujourd'hui, la Commune bourgeoise bénéficie d'une salle de séance d'une superficie de 44,7 m² au 4^e étage du bâtiment et d'un local d'archives de 25,6 m² situé au sous-sol. Quant aux archives municipales, elles occupent une pièce voisine au sous-sol de 55,5 m².

Si la salle de séance réservée à la Bourgeoisie est en bon état, les locaux réservés aux archives ne répondent plus aux exigences actuelles. Le rapport du contrôle administratif des 27 et 28 septembre 2017, établi par la Préfecture du Jura bernois en date du 29 novembre 2017, mentionne notamment :

*« Infrastructure : Les locaux de l'administration municipale de Saint-Imier, en cours de transformations, nous semblent bien conçus et bien équipés. **Il est cependant relevé que le local des archives de la commune, situé au sous-sol du CEFF, n'est pas ou plus adapté. En effet, ledit local est vétuste, trop petit, comporte des fenêtres et est traversé par des***

conduites d'eau et d'électricité apparentes. La commune est invitée à trouver un autre endroit pour conserver ses archives. »

Un développement réjouissant du ceff SANTÉ-SOCIAL

Vu l'augmentation des élèves de la filière ES Santé, réjouissante tant pour Saint-Imier que pour le ceff, les locaux proposés dans le bâtiment scolaire sis Rue Agassiz 12 ne suffisent plus et l'école a atteint ses limites en termes de surfaces.

Pour ces motifs, le Canton de Berne, par sa Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) ainsi que par celle des travaux publics et des transports, a sollicité la Municipalité afin qu'elle renonce à son droit d'utilisation (servitudes) dans le bâtiment du ceff, sis Rue Agassiz 12.

Afin de ne pas entraver le développement du ceff SANTÉ-SOCIAL, tant le Conseil municipal que le Conseil bourgeois se sont déclarés ouverts à rechercher une solution concertée afin de libérer les lieux dans les meilleurs délais. Deux rapports d'expertise distincts ont conclu à une valeur vénale totale du droit d'utilisation située entre 205'000 et 215'000 francs. Le montant de 205'000 francs a été retenu par le Canton comme référence pour indemniser la Municipalité de Saint-Imier en échange de la radiation des servitudes. Charge à la Commune municipale de proposer une alternative de relogement à la Commune bourgeoise en vertu de l'acte de classification et de retrouver des locaux pour entreposer ses propres archives.

Discussions avec la Bourgeoisie de Saint-Imier

Selon les termes de la convention de classification judiciaire des biens communaux du 6 juillet 1858, la Municipalité doit offrir des locaux de substitution à la Bourgeoisie. Dans le cadre des négociations, il est apparu que le Conseil bourgeois pourrait se satisfaire d'une indemnité forfaitaire de CHF 155'000.- pour lui permettre de se reloger. Les servitudes consistant à mettre à disposition de la Bourgeoisie un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et de celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoisie seront radiées en échange de l'indemnité.

Des discussions qui en ont découlé, un accord plus global a émergé dont la substance peut être résumée comme suit :

- La Commune municipale versera une indemnité de CHF 155'000.- à la Bourgeoisie pour se reloger en échange de la radiation des servitudes consistant à mettre à disposition de la Bourgeoisie un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et de celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoisie ;
- En parallèle, la Bourgeoisie dénoncera l'acte de classification en versant un montant de CHF 75'000.- à la Commune municipale. La Bourgeoisie sera alors libérée du versement de la rente annuelle (compétence exclusive du Conseil bourgeois car prévu dans l'acte de 1858) ;
- La Commune municipale s'engage à reprendre les routes et chemins bourgeoises suivants :
 - Sur le Pont
 - Rue de la Citadelle
 - Passage de la Raissette
 - Rue Tivoli
 - Chemin menant au terrain d'athlétisme.
- Les frais d'actes sont à la charge de la Commune bourgeoise.

Archives municipales

Comme expliqué dans le contexte, le local de stockage des archives municipales n'est plus adapté et la commune est priée par la Préfecture de trouver une solution conforme. En effet, le taux d'humidité du local d'archivage n'est pas contrôlé et plusieurs documents anciens souffrent des mauvaises conditions de conservation.

Le projet d'extension des locaux de stockage pour les archives de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation des Rameaux, constitue une excellente opportunité pour y localiser les archives de la Municipalité. Des discussions ont été menées ces derniers mois entre la Municipalité et la Fondation des Rameaux afin de trouver une solution comprenant un local d'archivage aménagé de 75 m² pour l'entreposage des archives historiques de la Municipalité. Un rapport spécifique et indépendant du présent dossier fait l'objet d'une décision du Conseil de ville au point 7 de l'ordre du jour.

Afin d'éviter toutefois un double déménagement des archives municipales et assurer une concordance avec la réalisation du projet des Rameaux, un accord a été trouvé entre le Canton et la Commune, afin que nos archives puissent être conservées dans les locaux actuels du bâtiment Agassiz 12 jusqu'au 31 décembre 2024. Passé ce délai, un loyer annuel de CHF 3'330.- pourrait alors être encaissé par le Canton de Berne.

Il est proposé d'affecter le solde de l'indemnité du canton de CHF 205'000.-, soit CHF 50'000.- après indemnisation de la Commune bourgeoise, en déduction de la subvention d'investissement pour le projet des Rameaux.

Conclusion

Compte tenu du développement réjouissant de la filière ES Infirmiers-ères et de la nécessité d'agir concernant les archives municipales, les trois commissions des finances, bâtiments et infrastructures sportives et urbanisme et mobilité ont préavisés favorablement et à l'unanimité les différents objets ci-dessous, conformément à leurs domaines de compétences respectifs.

Le Conseil municipal vous recommande par conséquent de libérer un crédit-cadre de CHF 301'920.- pour la renonciation par la Bourgeoise (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la Rue Agassiz 12 (ceff SANTÉ-SOCIAL) selon le découpage suivant :

- 1) Crédit d'engagement de CHF 205'000.- pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12 ;
 - dont une indemnité unique de CHF 155'000.- sera versée à la commune Bourgeoise en compensation de la radiation de la servitude consistant à mettre à disposition de la bourgeoisie un local convenable pour la tenue de ses assemblées communales et de celles du Conseil de bourgeoisie, de même que pour le dépôt des archives de la Bourgeoisie, avec effet au moment de quitter les lieux ;
 - dont le solde de CHF 50'000.- sera affecté au projet des Rameaux, en déduction de la subvention d'investissement.
- 2) Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 96'920.- pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ce crédit-cadre comporte plusieurs volets soit :

- Un crédit d'engagement de CHF 205'000.00 pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis Rue Agassiz 12 dont CHF 155'000.00 seront reversés à la Commune bourgeoise et CHF 50'000.00 au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois : décision

et

- un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 96'920.00 pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons : décision

J'ouvre la discussion, après quoi nous voterons les deux points successivement."

M. Samuel da Silva, PLR : "Deux facteurs justifient ce point de l'ordre du jour. En effet, l'un concerne la vétusté du local dédié à l'entreposage des archives communales sises à Agassiz 12, soit un des bâtiments du ceff SANTÉ-SOCIAL, l'autre se rapporte à l'accroissement enthousiasmant des inscriptions pour leur filière ES d'infirmière et infirmier, seule formation de niveau tertiaire dispensée par une école imérienne, qui nécessitera, par conséquent, de bénéficier de tout l'espace possible dudit bâtiment. Ceci implique la radiation des servitudes foncières accordées à la Commune et à la Bourgeoisie de Saint-Imier, et leur rachat par le canton à hauteur de 205'000 francs. Suite à des négociations entre les conseils municipal et bourgeois, celui-ci accepte une indemnité forfaitaire de 155'000.- francs, du montant avancé par le canton, pour lui permettre de se reloger. En effet, la Municipalité avait pour obligation de fournir des locaux pour la tenue des assemblées et conseils de la Bourgeoisie et pour l'entreposage de leurs archives, selon une des servitudes radiées. Quant aux 50'000 francs restants, ils serviront à la déduction de la subvention d'investissement pour le projet des Rameaux, qui sera une autre plus-value pour notre Cité. Par conséquent, le PLR se rallie aux préavis favorables des commissions des finances, des bâtiments et infrastructures sportives, et urbanisme et mobilité. Lors de ces mêmes négociations, la Commune s'est engagée dans la reprise de routes et chemins de la Bourgeoisie. Pour assurer leurs remises en état et amélioration pendant 10 ans, un crédit supplémentaire de 96'920 francs est nécessaire. En conclusion, la fraction libérale-radical accepte la libération du crédit-cadre de 301'920 francs."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC tient tout d'abord à remercier sincèrement les personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Il est également important de mentionner le fait que nous ne pouvons qu'être heureux et heureuses que la filière ES en santé accueille de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes dans ce domaine, puisque 2020 nous le rappelle à chaque instant : ces formations et métiers sont essentiels au fonctionnement de notre société. ARC se réjouit également qu'un arrangement ait pu être réalisé entre les différents partis concernés par ces différents changements. C'est pourquoi la fraction accepte le crédit d'engagement ainsi que le crédit d'engagement supplémentaire."

M. Vital Carnal, PS : "La fraction socialiste se réjouit du développement de la filière ES du ceff en soins infirmiers. Elle constate également son besoin en surfaces supplémentaires. Ce besoin pourrait être comblé si, d'une part, la Municipalité de Saint-Imier renonçait à ses servitudes sur le bâtiment cantonal qui abrite la filière ES, et si, d'autre part, la Commune bourgeoise renonçait elle aussi aux servitudes imposées à la Municipalité de Saint-Imier sur le même bâtiment. Par ailleurs, la fraction relève la nécessité pour la Municipalité de disposer de nouveaux locaux pour l'entreposage de ses archives. Les locaux actuels, au sous-sol du bâtiment du ceff précité, ne sont en effet plus adaptés. Le projet d'extension des locaux de stockage pour les archives de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation Les Rameaux, constitue

ainsi une excellente occasion pour la Municipalité de Saint-Imier d'y localiser les siennes. La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité de libérer un crédit-cadre de CHF 301'920.- pour la renonciation, par la Bourgeoise et par la Municipalité de Saint-Imier, aux locaux mis à leur disposition à la Rue Agassiz 12 selon le découpage suivant :

- 1) Crédit d'engagement de CHF 205'000.- pour le rachat, par le canton, des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment de la Rue Agassiz 12 :
 - dont CHF 155'000.- seront versés à la commune bourgeoise pour qu'elle radie la servitude mettant à disposition de la Bourgeoisie un local pour la tenue de ses assemblées, de même que pour le dépôt de ses archives, avec effet au moment de quitter les lieux;
 - dont CHF 50'000.- seront affectés au projet des Rameaux, en déduction de la subvention d'investissement.
- 2) Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 96'920.- pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans, ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'ai étudié attentivement ce dossier et accepte cet objet."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, nous allons passer aux deux votes."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le crédit d'engagement de CHF 205'000.00 pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis Rue Agassiz 12 dont CHF 155'000.00 seront reversés à la Commune bourgeoise et CHF 50'000.00 au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois sont prié(e)s de se lever."

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous votons maintenant encore le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 96'920.00 pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent ce crédit d'engagement sont prié(e)s de se lever.

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement de CHF 350'000.00 (CHF 150'000.00 de subvention unique à fonds perdu et CHF 200'000.00 de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Créée en l'an 2000, la Fondation Mémoires d'Ici a pour mission la collecte, la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel du Jura bernois.

A ces fins, elle collecte des archives, des documents iconographiques et audiovisuels auprès des privés et des associations. En complément, une bibliothèque et un service de documentation regroupent les parutions passées et actuelles qui touchent au Jura bernois. Le centre favorise les recherches qui traitent du Jura bernois, et ce dans les domaines les plus variés.

La Fondation Mémoires d'Ici est essentiellement subventionnée par le canton de Berne qui lui confie des tâches publiques définies dans un contrat de prestations. La Municipalité de Saint-Imier, les Amies et Amis de Mémoires d'Ici, ainsi que diverses collectivités participent également au financement du centre.

En 2010, la Paroisse réformée cède son bâtiment des Rameaux à la fondation éponyme qui le transforme et l'aménage pour en faire un haut lieu de conservation de la mémoire régionale.

En 2011, le Centre de recherche et de documentation du Jura bernois Mémoires d'Ici emménage dans le bâtiment des Rameaux à Saint-Imier aux côtés du CEJARE (Centre jurassien d'archives et de recherches économiques).

Face à l'important et constant succès rencontré par Mémoires d'Ici auprès de la population et des institutions associatives, le Centre est bientôt à l'étroit dans ses murs et manque prioritairement d'espace de stockage pour poursuivre dans des conditions optimales ses missions de collecte et de conservation. Un projet d'extension du bâtiment visant à accueillir les futurs fonds cédés à Mémoires d'Ici est lancé. Afin de favoriser la concrétisation de ce projet d'extension, les relations entre Mémoires d'Ici et la Fondation Les Rameaux sont redéfinies et, à fin 2018, les huit personnes qui constituent le Conseil de fondation de Mémoires d'Ici acceptent de devenir les nouveaux membres du Conseil de fondation des Rameaux. Le projet d'agrandissement est porté par ce dernier.

De la reconnaissance et des intérêts communs

En tant que commune-siège, Saint-Imier est très fier d'accueillir un tel centre de conservation de la mémoire régionale dont la nécessité, les qualités et le professionnalisme ne sont plus à démontrer.

L'émergence du projet d'agrandissement constitue ainsi une très belle opportunité pour la ville de Saint-Imier de témoigner de son soutien au si précieux travail accompli par Mémoires d'Ici durant 20 années dans la mise en valeur de notre patrimoine historique et culturel. Ce d'autant plus que ce projet pourrait représenter pour notre commune une solution à la conservation de nos archives stockées dans des conditions préoccupantes. Ces dernières sont actuellement entreposées dans le bâtiment occupé par le ceff SANTÉ-SOCIAL, à la Rue Agassiz 12, et que le Canton, propriétaire depuis fin 2002, nous demande de libérer. Ainsi, notre Municipalité se trouve, depuis quelques années, confrontée à la recherche de locaux adéquats pour l'entreposage de ses archives, et plus particulièrement pour ses archives historiques qui subissent les affres du temps et nécessitent une conservation appropriée à relativement court terme.

Le projet de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation des Rameaux, constitue ainsi une opportunité idéale de pouvoir entreposer nos archives historiques dans des conditions professionnelles (stabilité hygrométrique et thermométrique), tout en permettant de soutenir et consolider le projet d'extension du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois.

Le projet d'agrandissement

L'agrandissement planifié consiste en une construction d'un cube en béton enterré sur le terrain sud attenant à l'immeuble des Rameaux. Le projet prévoit une prairie maigre de près de 350 m².

Le bâtiment se veut très fonctionnel en exploitant au maximum la surface au sol disponible selon la configuration des lieux. L'extension offrira une surface totale de 704 m² (soit 633 m²

utiles) sur deux niveaux enterrés permettant de garantir de manière optimale la stabilité hygrométrique et thermométrique que nécessite la conservation de documents d'archives.

Une surface de 75 m² sera mise à disposition pour la conservation des archives municipales de Saint-Imier. Elle devra être fermée et séparée, afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance de Direction sur la gestion et l'archivage des documents des collectivités de droit public au sens de la loi sur les communes et de leurs établissements (ODArch communes ; RSB 170.711).

Finalement, des rayonnages mobiles spécifiques à la conservation des archives sont prévus ; ils équiperont également le local réservé aux archives municipales.

Les grands principes des archives communales

Chaque jour dans l'administration communale, une grande quantité de documents papier et informatique est produite. Cette masse documentaire doit être *« structurée et gérée de manière à ce qu'il soit possible d'avoir une vue d'ensemble, d'une part pour répondre aux exigences légales et d'autre part pour assurer le bon déroulement des tâches communales »*.

Conformément au guide sur les archives communales, notre collectivité *« doit pouvoir rendre compte de ses activités à la population, qu'il s'agisse des affaires courantes ou des dossiers clos. Les citoyens ont le droit de consulter les documents officiels pour autant que la protection des données ne s'y oppose pas. La gestion des dossiers et des archives doit par conséquent être organisée de telle sorte que les activités des organes communaux soient et restent claires et compréhensibles en tout temps. »*

« Une gestion ordonnée des affaires contribue en outre à la sécurité du droit : la conservation définitive ou pour une durée déterminée (jusqu'à l'expiration du délai de conservation) de documents fondamentaux (contrats, plans, décisions) permet, en cas de litige, de recourir à des pièces justificatives et concourt ainsi à garantir la propriété et les droits de la commune. Les archives servent également pour la recherche historique. »

Concept d'archivage

Depuis le début de cette année, les dossiers de l'Action sociale sont numérisés et conservés de manière électronique grâce au déploiement des logiciels Tutoris ou kiBon. En outre, à travers le logiciel Doc.SERIES, une GED (gestion électronique des documents) est en cours d'implémentation au sein du Service des finances. La finalité consiste à digitaliser l'ensemble des pièces comptables, afin de faciliter l'accès aux documents tout en réduisant drastiquement le papier. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de classeurs par année qui seront dématérialisés.

Il en ira ainsi dans les prochaines années pour les autres services municipaux qui verront leurs archives papier diminuer de manière déterminante avec l'introduction d'outils comme eBau (procédure électronique d'octroi du permis de construire) ou encore à la suite du déploiement élargi de Doc.SERIES dans d'autres services (gestion du courrier, accès GED pour le Législatif et autres commissions, gestion des PV, etc.). La gestion, la conservation et l'archivage des données électroniques au sein de l'administration communale constitue par conséquent un réel défi pour les questions liées à la conservation permanente des supports de données modernes.

A l'heure actuelle, il s'agit cependant d'assurer à court terme une solution de stockage conforme et légale de nos archives définitives qui s'effectuent encore, pour cette catégorie de documents, sur support papier (procès-verbaux du Conseil municipal, du Conseil de ville et des différentes commissions municipales, permis de construire, registre des habitants, etc.).

Viennent s'ajouter les nombreuses archives historiques actuellement conservées dans le bâtiment Agassiz 12 (environ 310 mètres linéaires) et dont plusieurs ouvrages des siècles précédents souffrent notamment de conditions de conservation inappropriées.

Un travail conséquent devra encore être opéré au moment du déménagement des archives existantes. En effet, il s'agira d'effectuer un tri conséquent entre les archives définitives à transférer dans les nouveaux locaux, les archives intermédiaires qui pourront être détruites après leur durée légale de conservation et les documents qui pourront être éliminés immédiatement. Compte tenu de l'état des archives, ces dernières devront être placées en quarantaine avant d'être entreposées définitivement dans leur nouvelle destination, afin d'éviter toute contamination d'autres documents.

En cas d'acceptation de cet objet par le Conseil de ville, un groupe de travail sera constitué sous l'impulsion de la Chancellerie municipale, afin d'établir un plan d'action et une marche à suivre pour l'assainissement, le déménagement et la gestion future des archives municipales.

Nécessité d'agir

Pour rappel, le rapport du contrôle administratif des 27 et 28 septembre 2017 établi par la Préfecture du Jura bernois en date du 29 novembre 2017 mentionne clairement :

*« Infrastructure : Les locaux de l'administration municipale de Saint-Imier, en cours de transformations, nous semblent bien conçus et bien équipés. **Il est cependant relevé que le local des archives de la commune, situé au sous-sol du CEFF, n'est pas ou plus adapté. En effet, ledit local est vétuste, trop petit, comporte des fenêtres et est traversé par des conduites d'eau et d'électricité apparentes. La commune est invitée à trouver un autre endroit pour conserver ses archives.** »*

Des traces de salpêtre ont été constatées sur les murs des archives, plusieurs fissures sont visibles au plafond, des traces de sciure sont visibles sur certaines boîtes d'archives ainsi que quelques piqûres de moisissures sur d'anciens registres.

La Municipalité de Saint-Imier se trouve ainsi confrontée à la recherche d'une solution rapide et impérative pour ses archives historiques.

Le projet d'extension des locaux de stockage pour les archives de Mémoires d'Ici, porté par la Fondation des Rameaux, constitue une excellente opportunité pour y localiser les archives de la Municipalité et garantir ainsi leur conservation de manière optimale et professionnelle dans la durée.

Solution proposée

Après des discussions avec Mémoires d'Ici et la Fondation des Rameaux, un espace équipé de 75 m² pourrait être réservé pour la Municipalité de Saint-Imier dans le cadre de l'agrandissement.

Cette surface à disposition permettrait d'entreposer l'ensemble des archives définitives de la Municipalité, étant entendu que les archives courantes seront conservées à proximité des places de travail en raison du besoin d'accessibilité régulier. Comme expliqué plus haut, le volume des archives courantes aura toutefois tendance à diminuer très fortement avec l'avènement de la numérisation.

Dans le cadre de ce projet, la participation de la Municipalité de Saint-Imier se traduirait de la manière suivante :

- Une subvention unique à fonds perdus de CHF 150'000.- au titre de soutien au projet global en tant que commune-siège de Mémoires d'Ici et de la Fondation des Rameaux.

- La signature d'un bail avec paiement anticipé du loyer pour une surface d'entreposage de 75 m² afin de conserver les archives de la Municipalité pour une période initiale de 15 ans. Un montant de CHF 200'000.- serait ainsi libéré au moment du démarrage du projet afin de constituer des fonds supplémentaires pour la Fondation des Rameaux et ainsi réduire le montant de la dette et donc les charges y afférentes. Outre le loyer de 15 ans, ce montant englobe également les rayonnages mobiles spécifiques à la conservation des archives, ainsi que la mise à disposition d'un local pour la mise en quarantaine des archives avant l'emménagement définitif. A partir de la 16^e année, le loyer a d'ores et déjà été fixé à CHF 150.-/m² annuel + charges accessoires.
- Les coûts induits sont estimés à quelque CHF 2'100.-/an, soit CHF 28.-/m² pour les charges accessoires (chauffage, assurances, sécurité, ascenseur, monobloc pour la gestion de l'air, électricité). Les charges annuelles seront facturées à la Municipalité sur la base d'un décompte effectif. Ces coûts induits seront dus dès le début du bail.

Conclusion

Comme mentionné en introduction, le soutien de notre commune au projet d'extension des locaux de conservation et d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois permettra de reconnaître et souligner l'importance pour notre région de préserver son patrimoine culturel et historique.

En parallèle, cet agrandissement représente une opportunité unique de nous associer à ce développement, afin d'y prévoir un local de conservation de nos archives historiques dans d'excellentes conditions et avec un suivi et une surveillance permanente des locaux. La solution trouvée permet ainsi d'exploiter au mieux les synergies, tout en permettant de consolider le projet d'agrandissement de Mémoires d'Ici et de la Fondation des Rameaux dans son ensemble.

Réaliser son propre local d'archivage selon les normes actuelles nécessiterait également un investissement conséquent pour la Municipalité, sans compter les coûts induits qu'il générerait pour la commune seule.

Un montant de CHF 300'000.- figure au plan financier en complément à l'indemnité reçue du canton de Berne et dont il est proposé d'affecter CHF 50'000.- au projet d'agrandissement des archives de Mémoires d'Ici.

Pour ces différentes raisons, sur préavis favorables des trois commissions des bâtiments et infrastructures sportives, culturelle et des finances, unanimes, le Conseil municipal vous propose de libérer un crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales. Il est proposé de le financer par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre la discussion."

M. Mathias Nikles, PLR : "La fraction PLR accepte le crédit d'engagement de CHF 350'000.00 (CHF 150'000.00 de subvention unique à fonds perdu et de CHF 200'000.00 de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales – Décider du mode de financement : Par autofinancement."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La Fondation Mémoires d'ici, qui a pour mission la collecte, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et historique du Jura bernois est depuis

un certain temps à l'étroit dans ses locaux. Manquant d'espace de stockage pour poursuivre dans des conditions optimales ses missions de collecte et de conservation, elle a lancé un projet d'extension. Par ailleurs, la Municipalité de Saint-Imier se trouve, depuis quelques années, confrontée à la recherche de locaux adéquats pour l'entreposage de ses archives qui ne bénéficient pas d'une conservation appropriée. L'agrandissement des locaux du Centre de documentation représente donc une occasion unique d'associer la Municipalité de Saint-Imier à ce développement, afin d'y prévoir un local de conservation de ses archives historiques dans d'excellentes conditions et avec un suivi et une surveillance permanente des locaux. Acquis à l'idée qu'il est important pour notre région de préserver son patrimoine culturel et historique, c'est à l'unanimité que la fraction socialiste accepte de libérer un crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant partiellement au plan financier et financé par autofinancement, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "Pour la fraction ARC, ce crédit d'engagement n'est pas seulement une histoire d'archives mais également une histoire de mémoire ! Pour rappel, la Fondation Mémoires d'Ici a pour mission la collecte, la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel de notre cité et de la région. Comme le mentionne très bien le message du Conseil municipal, nous ne pouvons qu'être satisfaits et satisfaites que Mémoires d'Ici soit en constante évolution. En tant que commune siège nous devons encourager l'émergence du projet d'agrandissement, qui constitue ainsi une très belle opportunité pour notre Ville de Saint-Imier de témoigner de notre soutien au précieux travail accompli par Mémoires d'Ici durant ces 20 dernières années. C'est donc un double oui, à la fois pour les archives communales et pour les beaux projets de Mémoires d'Ici."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 350'000.00 (CHF 150'000.00 de subvention unique à fonds perdu et CHF 200'000.00 de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance : décision

Rapport du Conseil municipal :

En février 2019, le Corps électoral de Saint-Imier a libéré le crédit d'investissement destiné à la réalisation de la phase pilote du chauffage à distance (CAD) pour des institutions et bâtiments publics situés à l'ouest de Saint-Imier.

Ce réseau aura comme source de chaleur une énergie renouvelable locale, l'eau du puits des Sauges qui alimente en eau potable le haut-vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes.

Rappelons que cette opportunité existe car la température de l'eau extraite est d'environ 20°C tout au long de l'année. Grâce à un réseau de distribution basse température et à des pompes à chaleur décentralisées adaptées à chaque bâtiment, il sera possible de chauffer de manière performante et dans le respect de l'environnement de nombreux immeubles de la localité.

Limiter les émissions carbonees en utilisant des énergies locales

Selon les projections actuelles, ce système pilote permettra de fournir près de 2 millions de KWh chaleur, ce qui représente plus de 220'000 litres d'équivalent mazout et une économie

d'environ 500 tonnes de CO² par an. Notons encore que la consommation des pompes à chaleur (PAC) représentera plus de 500'000 KWh d'énergie électrique renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique (produit TOPAZE), voire de l'énergie partiellement produite sur place et autoconsommée.

Etat d'avancement du projet

Le contrat de fourniture de chaleur a été signé par l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB) en octobre 2020. D'autre part, la Commission bâtiments et infrastructures sportives avait déjà préavisé favorablement le raccordement du bâtiment de la Route de Sonvilier n°3 il y a plusieurs mois et des discussions sont toujours en cours avec l'EMS de la Roseraie.

Les conduites d'alimentation du bâtiment Sonvilier 3 et une grande partie du raccordement de l'HJB ont été mis en place lors de la construction du projet EAU-Vallon. Le reste de ces travaux sera réalisé dès que les conditions météorologiques le permettront.

Un appel d'offres « marchés publics » ouvert s'est conclu par l'adjudication par le Conseil municipal du mandat de fourniture et d'installation des équipements de chauffage le 24 novembre 2020.

L'ensemble des acteurs du projet vont maintenant œuvrer à sa réalisation concrète pour une mise en service attendue au printemps prochain. Ce premier projet servira de base pour élaborer une extension du CAD au centre de la Cité lors d'une phase ultérieure.

Création d'un financement spécial CAD

La création d'un financement spécial est indispensable pour financer sur le long terme l'entretien des réseaux de chauffage à distance à Saint-Imier. Comme le veut la loi cantonale, ce fonds devra permettre un autofinancement de cette tâche. Il sera alimenté chaque année par un éventuel résultat positif ou servira à assumer une éventuelle charge nette.

La création du financement spécial permettra également de récupérer la TVA des montants investis lors de la réalisation du réseau de chauffage à distance. Tant la Commission de l'équipement que celle des finances ont préavisé favorablement à l'unanimité des avis exprimés la création au 1^{er} janvier 2021 du financement spécial « chauffage à distance » et son règlement de fonctionnement.

Le Conseil municipal recommande par conséquent au Conseil de ville d'approuver le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ouvre la discussion en lien avec les 5 articles du règlement."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur l'approbation ou non du Règlement relatif au fonds communal pour le chauffage à distance au 1^{er} janvier 2021. La crise climatique que le monde traverse à l'heure actuelle doit être prise au sérieux et chaque effort, à petite ou grande échelle, est le bienvenu pour endiguer cette situation dramatique. Dans cette perspective, l'utilisation d'énergies locales pour limiter les émissions carbone est une très bonne nouvelle pour notre région et notre localité. La fraction socialiste suit donc le Conseil municipal et approuve à l'unanimité le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport établi par le Conseil municipal, ainsi que du Règlement relatif au fonds communal pour le chauffage à distance. Nous restons convaincus que ce chauffage à distance est une magnifique opportunité pour notre Cité. Accepter la création d'un

financement spécial pour garantir le financement de l'entretien des réseaux de ce chauffage sur le long terme, ainsi que son règlement de fonctionnement, nous paraît ainsi en être la suite logique. ARC approuve donc à l'unanimité le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance."

Jean-Paul Gerber, PLR : "Lors de notre fraction, nous avons discuté du Règlement relatif au fonds communal FS pour le chauffage à distance. Après une brève discussion, nous avons décidé de laisser la liberté de vote. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour la présentation de ce dossier."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, nous pouvons passer au vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le Règlement relatif au fond communal (FS) pour le chauffage à distance sont prié(e)s de se lever."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance est accepté à l'unani... ."

M. Vincent Brahier, PLR, scrutateur : "Non, Mme la présidente, le vote n'est pas fini, il faut encore demander les contres, puis les abstentions."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Oui, excusez-moi, j'ai cru que tous les conseillers de ville s'étaient levés. Je reprends le vote"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui sont contre le Règlement relatif au fond communal (FS) pour le chauffage à distance sont prié(e)s de se lever. Les abstentions."

Au vote, le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance est accepté par 28 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

9. Rapport intermédiaire de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable », déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC) : décision

Rapport du Conseil municipal :

A la demande de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable » et en accord avec la Présidente du Conseil de ville, nous vous remettons en annexe le rapport préliminaire de la commission.

Il est demandé au Conseil de ville de se déterminer sur la suite à donner au rapport préliminaire.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je cède la parole à M. Swann Thommen, ARC."

M. Swann Thommen, ARC : "Je n'ai rien préparé, c'est..."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ah, excusez-moi ! Nous pouvons passer directement à la discussion, ce n'est pas un problème."

M. Swann Thommen, ARC : "Si vous souhaitez, ce que je peux dire..."

M. Patrick Domon, ARC : "Oui, c'est moi qui ai la position de la fraction."

M. Swann Thommen, ARC : "Oui, la position de la fraction."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Alors, oui, M. Patrick Domon, ARC, je vous donne la parole."

M. Patrick Domon, ARC : "C'est un peu le chaos. Nous sommes bien dans la discussion de ce point ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Oui. Je ne crois pas que l'on soit en plein chaos. Je vous donne volontiers la parole."

M. Patrick Domon, ARC : "Je ne savais pas..."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Allez-y seulement."

M. Patrick Domon, ARC : "C'est avec intérêt et réjouissance que la fraction ARC a pris connaissance de ce rapport préliminaire. Les premières conclusions sont prometteuses, l'étude bien engagée, et ce, selon les échos recueillis, dans une ambiance de travail constructive et dynamique. La fraction ARC valide la poursuite de l'étude par la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" et se réjouit vivement de découvrir son rapport final dans les meilleurs délais."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance de ce rapport intermédiaire et y a trouvé son compte. Tout figure dans le rapport et les axes de la commission nous paraissent tout à fait pertinents. La problématique de la durabilité est un concept relativement récent avec des idées aussi nombreuses que les personnes qui s'y attellent. Il existe actuellement une documentation énorme dans laquelle il faut trier ce qui peut correspondre à nos besoins, mais il n'est pas interdit également d'être innovant et c'est dans cette attente que nous nous réjouissons de lire le rapport final. Il faut reconnaître que notre commune a déjà bien avancé sur la bonne voie ces dernières années, mais on peut toujours faire mieux et c'est ce que nous attendons de cette commission. Nous profitons de remercier tous les membres de la commission pour leur engagement, le travail qui a été fait jusque-là et le boulot qui reste à faire. En conclusion, la fraction socialiste accepte à l'unanimité ce rapport intermédiaire."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical prend acte du rapport intermédiaire de la commission temporaire intitulée "Pour une politique communale orientée développement durable" et remercie la commission pour le travail effectué."

Au vote, le rapport intermédiaire de la motion « Pour une politique communale orientée développement durable », déposée le 20 juin 2019 par la fraction Alternative régionale et communale (ARC), avec poursuite du mandat, est accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de M. Vincent Brahier, démissionnaire au 31.12.2020

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction PLR propose M. Michel Bastardoz au sein de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, en remplacement de M. Vincent Brahier, démissionnaire au 31.12.2020."

Au vote, M. Michel Bastardoz est nommé par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

...M. Roger Comte, ARC, n'étant pas présent dans la salle au moment du vote, sa position n'est pas comprise dans le vote...

11. Nomination d'un membre au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL), en remplacement de M. Vincent Brahier, démissionnaire au 31.12.2020

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction PLR propose Mme Coraline Rochat au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL), en remplacement de M. Vincent Brahier, démissionnaire au 31.12.2020."

Au vote, Mme Coraline Rochat est nommée à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je remercie d'ores et déjà Mme Coraline Rochat ainsi que M. Michel Bastardoz pour leur investissement. Je tiens aussi à remercier M. Vincent Brahier, PLR, pour son engagement en politique en faveur de la collectivité. Bon vent à toi Vincent à partir de 2021."

M. Vincent Brahier, PLR : "Merci beaucoup."

12. Motions et interpellations

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas reçu de motion..."

M. Vincent Brahier, PLR : "Oui, Madame la présidente, j'ai une interpellation concernant..."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Excusez-moi, M. Vincent Brahier, PLR, d'abord nous devons traiter les réponses aux interpellations si le Conseil municipal souhaite la parole ?"

M. Vincent Brahier, PLR : "Ah oui, désolé. Je vais un peu vite."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien. Le Conseil municipal semble ne pas avoir de réponse à donner ce soir."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cette fois, vous pouvez prendre la parole, M. Vincent Brahier, PLR."

M. Vincent Brahier, PLR : "Interpellation intitulée : Les piétons seront-ils encore en sécurité sur les trottoirs dès le 1^{er} janvier 2021 ?" Parmi les nouvelles règles de circulation qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans pourront circuler à vélo sur les trottoirs. Jusqu'à aujourd'hui, seuls les élèves d'école enfantine étaient autorisés. Cette nouvelle règle contient un certain potentiel de conflit : en effet, depuis longtemps les piétons doivent partager leur espace avec divers engins, tels que trottinettes, trottinettes électriques, skateboards, etc. Il est important que les parents enseignent à leurs enfants un comportement approprié sur le trottoir : c'est-à-dire faire preuve de considération envers les autres usagers,

adapter la vitesse à la densité des piétons et en particulier des personnes âgées et à mobilité réduite. Il faut également apprendre à descendre du vélo avant de traverser la route sur un passage pour piétons, s'arrêter et traverser la voie à pied. Il faut également rappeler que la signalisation, par exemple un sens unique, est également valable pour les vélos. Nous demandons au département de police :

1. De créer un concept d'information des nouvelles règles à l'intention des parents.
2. De participer activement dans le terrain et à titre préventif à l'information des enfants en particulier."

M. Patrick Tanner, maire : "Ce que M. Vincent Brahier, PLR, mentionne est tout à fait correct. Le Conseil fédéral a adopté une révision de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière et sur la signalisation routière dans sa séance du 20 mai 2020. Dans cette ordonnance, il a notamment adopté des mesures concernant la fluidité du trafic et la sécurité routière. Etait effectivement concernée l'autorisation pour les jeunes enfants jusqu'à 12 ans de pouvoir rouler à vélo sur le trottoir en l'absence de bande cyclable ou de piste cyclable. A ce jour, comme l'a dit M. Vincent Brahier, PLR, seuls les élèves de l'école enfantine étaient autorisés à y pédaler. A l'avenir, tous les enfants pourront rouler à vélo sur le trottoir jusqu'à l'âge de 12 ans, mais uniquement en l'absence de piste ou bande cyclable. Le Conseil fédéral est conscient que cette mesure est susceptible de déranger les piétons, mais elle contribue à la sécurité routière puisqu'elle permet d'éviter que des enfants ne se fassent percuter par des voitures. C'est en quelque sorte une pesée d'intérêts réalisée par le Conseil fédéral pour la sécurité de nos enfants. C'est ce conflit "route-trottoir" qui a provoqué la nécessité de cette modification qui entrera en vigueur en janvier 2021. Nous allons discuter avec le service prévention de la Police cantonale bernoise, afin de prévoir une sensibilisation dans les écoles primaires. Nos agents veilleront également à contribuer à cette prévention sur le terrain."

M. Vincent Brahier, PLR : "Merci, M. le maire, pour la réponse. J'espère qu'il n'y aura pas une fois un incident grave sur les trottoirs."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole pour la deuxième interpellation."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Droit de la minorité (Campagne sur la fusion). Notre intervention de ce soir porte sur deux axes bien spécifiques :

- le passé récent,
- le futur immédiat.

En nous référant au passé récent relatif à ce thème du droit de la minorité, notre fraction souhaite avoir des réponses précises sur les interrogations qu'elle se pose encore et toujours :

- Un avis de droit quant à la justesse de notre demande d'avoir un droit d'exprimer de manière concrète notre position a été demandé par le bureau à l'OACOT :
 - Quand a-t-il été transmis à l'OACOT ?
 - Quel était le contenu de cette demande ?
 - Qui en a rédigé le texte ?
 - Quand la réponse de l'OACOT a-t-elle été transmise au bureau ?

- Quand le bon à tirer présentant le document du COPIL (apparemment le message de notre Conseil) a-t-il été signé par le bureau ? Quand a-t-il été transmis à l'imprimerie ?

Mais notre parti veut aussi aborder ce thème sous un aspect orienté vers le futur :

Il se base sur :

- Le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier :

Ce règlement accepté par notre population en votation des 30.11.2001, 01.12.2001 et 02.12.2001 est-il toujours valable et gère-t-il toujours les différents thèmes évoqués dans son libellé ?

Nous lisons :

a) Art 9 alinéa 3 Message (Règlement votations). Je cite :

"Pour les votations, les électeurs reçoivent avec leur bulletin de vote un message bref et objectif du Conseil de ville, qui tient également compte des arguments des opposants".

- Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier 18.03.2004 avec des modifications les 05.02.2011 et 26.04.2012.

Question préalable : Ce règlement est-il aussi toujours en vigueur ?

Nous lisons :

Art. 1 alinéa 4 Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier :

Le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'attention du Corps électoral.

Notre fraction et notre parti souhaitent connaître :

- Le processus qu'il faudra appliquer pour avoir un message bref et objectif incluant les us et coutumes dans le respect des alinéas évoqués.
- La définition précise du responsable du message quel que soit le thème abordé.
- La procédure pour obtenir un rapport de minorité (rédaction du texte, délai pour la demande, ...) dans l'esprit du respect d'une minorité au sein de notre Assemblée.

Nous souhaitons que cette clarification au niveau du Conseil de ville soit un élément constructif dans les futurs débats de notre Législatif."

Exceptionnellement, l'interpellation s'adresse à la présidente et non aux membres du CM."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "En préambule, je souhaite préciser le point suivant : je constate que vous avez souhaité, dans le dossier fusion, ne plus suivre un usage bien établi au sein de notre Commune. Celui-ci consiste à faire une demande lors de la séance du Conseil de ville lorsque l'objet est traité : en conclusion, vous avez demandé que cet usage ne soit pas appliqué pour ce dossier quand bien même, par le passé, vous avez exigé que cette coutume soit respectée. Je réponds maintenant volontiers aux questions :

1. Quand l'avis de droit a-t-il été transmis à l'OACOT ?

Vous avez remis en question la décision du bureau du Conseil de ville et envoyé un extrait de l'avis de l'OACOT pour un autre cas de figure juste après la séance. A bien plaisir, pour répondre à votre interrogation, je me suis permise de demander un avis de droit confirmant notre décision.

2. Quel était le contenu de cette demande ?

Le contenu comportait tous les courriels et fichiers joints que vous m'avez envoyés et le procès-verbal de la séance.

3. Qui en a rédigé le texte ?

La présidente et la secrétaire.

4. Quand la réponse de l'OACOT a-t-elle été transmise au bureau ?

Le 9 octobre 2020. Mais, puisque vous revenez sur ce rapport de minorité, je demande à Mme Nathalie Fiechter, PS, secrétaire, de lire la réponse de l'OACOT dans son entier, une réponse qui justifie pleinement la décision prise par le bureau du Conseil de ville à ce sujet."

Mme Nathalie Fiechter, PS, secrétaire : "Réponse reçue le vendredi 9 octobre 2020.

"Madame,

Je vous remercie pour votre courriel, dont je n'ai pris connaissance qu'à mon retour de vacances le 6.10, et votre courrier qui m'est parvenu par la poste également le 6 octobre. Je puis y répondre comme suit :

1. Selon l'article 9, al. 3 du règlement communal sur les votations et élections, les électeurs reçoivent pour les votations, avec leur bulletin de vote, un message bref et objectif du Conseil de ville, qui tient également compte des arguments des opposants. Aux termes de l'article 1, al. 4 du règlement du Conseil de ville, le bureau rédige les messages du Conseil de ville à l'attention du corps électoral.
2. Il résulte des articles précités que le message adressé au corps électoral doit être bref, objectif et tenir également compte des arguments des opposants. Ces arguments, dès lors qu'ils sont connus, doivent être évalués dans le message sous une forme ou une autre, afin de permettre au corps électoral de se former librement une opinion en toute connaissance de cause.
3. Il n'en résulte nullement que les opposants auraient le droit de rédiger eux-mêmes leurs arguments pour qu'ils soient repris tels quels dans le message. Ce droit n'existe d'ailleurs pas non plus pour les votations en droit cantonal, sauf dans le cas des initiatives et demandes de vote populaire, ce qui n'est pas pertinent en l'espèce. Le courriel joint à votre demande, dans lequel je prenais position le 15 mars 2017 sur une question similaire, ne dit pas autre chose. Il souligne au contraire que les conseillers de ville minoritaires n'ont pas le droit de rédiger eux-mêmes un texte à intégrer dans le message.
4. Apparemment, il existe une pratique dans votre commune, selon laquelle les conseillers de ville minoritaires auraient le droit de rédiger eux-mêmes un rapport de minorité qui est ensuite intégré dans le message adressé au corps électoral. Toujours selon cette pratique, ils devraient en faire la demande lors de la séance du Conseil de ville au cours de laquelle l'objet est traité.

5. Cette pratique va plus loin que ce que fixent les dispositions réglementaires applicables. Dans le cadre d'un éventuel recours, si un recourant fait valoir une violation du droit en se réclamant de cette pratique, il n'est de loin pas acquis qu'il obtienne gain de cause, puisque la pratique ne se fonde pas sur le règlement. A supposer que l'instance de recours admette que la pratique puisse avoir la même valeur qu'une disposition réglementaire, elle devrait alors logiquement admettre aussi que le délai fixé par cette pratique doit s'appliquer et que la demande des conseillers minoritaires était alors tardive et non recevable.
6. Quant au principe d'un message rédigé en commun par les 5 communes en vue de la votation sur la fusion, il n'a semble-t-il pas été remis en cause par le Conseil de ville lors de sa séance du 3 septembre (dont je n'ai toutefois pas lu le procès-verbal). Il est bien clair que chaque commune aurait pu rédiger son propre message et le bureau du Conseil de ville aurait pu décider de rédiger un message spécifique pour les électeurs de Saint-Imier. Cela ne semble guère opportun dans ce type de projet, mais aurait été néanmoins admissible. Pour des questions de délai, il semble qu'il est maintenant trop tard pour revenir là-dessus. En effet, le message doit parvenir aux électeurs au moins 3 semaines avant le scrutin. De plus, vu la complexité de l'objet, sa rédaction peut prendre quelque temps.
7. En résumé, je suis d'avis que les conseillers de ville minoritaires n'ont pas le droit de rédiger un rapport de minorité à intégrer dans le message adressé aux électeurs, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de base réglementaire qui l'autorise. En outre, leur demande devrait être considérée comme tardive si l'on s'en réfère à la pratique communale. En revanche, le message doit tenir compte de leurs arguments et les évaluer d'une manière ou d'une autre.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous adresse mes cordiales salutations.

Giovanna Munari Paronitti, avocate."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci Mme Nathalie Fiechter, PS, secrétaire."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il y a encore deux questions :

- Quand le bon à tirer a-t-il été signé ?

Comme le bureau du Conseil de ville a décidé que c'était le message du Copil qui serait retenu, la compétence a été déléguée au Copil.

- Quand le message a-t-il été transmis à l'imprimerie ?

Eh bien, aussitôt le bon à tirer validé."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la réponse de l'avocate, Mme Munari, nous l'avons reçue le 9 à midi, et nous avons un délai jusqu'au 10 de l'administration."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Voilà. Pour le reste, les réponses ont été données par Mme Nathalie Fiechter, PS, secrétaire, par la lecture du courriel de Mme Munari. Encore peut-être juste :

- Le règlement est-il toujours en vigueur ?

A ma connaissance, oui."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je crois que nous n'avons pas d'autre interpellation. Nous pouvons passer aux petites questions."

13. Petites questions

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai reçu plusieurs petites questions. Nous allons les prendre les unes après les autres."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "D'abord, les réponses du Conseil municipal. Je donne la parole."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'aimerais donner un complément d'information concernant la petite question de M. Patrick Domon, ARC, concernant la desserte locale à Saint-Imier. Le Conseil de ville a validé le principe d'un essai pilote de ligne du bus à Saint-Imier et a libéré le crédit à cet effet. La période test a débuté en 2019 et doit se poursuivre jusqu'à fin 2021. La fréquentation 2019 a été boostée par les étudiants du ceff SANTÉ-SOCIAL qui se rendaient dans le bâtiment Route de Sonvilier 3 pour suivre leurs cours. En 2020, la fréquentation de la ligne a diminué en raison d'une part du déménagement du ceff à la Rue de la Clef 44 et de la crise du Covid-19. Toutefois, cette baisse ne semble pas alarmante pour le canton. Le taux de fréquentation minimum semble donc atteint et l'office des transports publics envisage, de concert avec l'entreprise de transports et la Municipalité de Saint-Imier, de prolonger la phase d'essai jusqu'à fin 2022 aux mêmes conditions (1/3 canton, 1/3 Municipalité et 1/3 recettes). En raison de la crise sanitaire, le canton souhaite prolonger de deux années l'essai de Saint-Imier au-delà de la période initiale (2019 à 2021) et d'inclure le changement d'horaire 2022 et 2023. Il ne sera par conséquent pas possible de consolider cette ligne avant le changement d'horaire 2024. Le canton propose même, pour la période horaire 2022, 2023 et 2024, d'étendre l'essai à Villeret selon le nouveau concept de desserte locale établi par le Bureau Dudler (dans ce cas-là, l'essai de Saint-Imier tomberait et serait englobé dans l'essai Saint-Imier/Villeret) pour une nouvelle période de trois ans. Afin de tenir les délais de production d'un horaire et garantir le financement des lignes, il convient maintenant de ne pas perdre de temps et de transmettre à l'office des transports publics la variante horaire souhaitée en vue d'obtenir des offres chiffrées de la part des C.J. Cela permettra de convenir avec Villeret de la répartition des coûts de cette desserte locale et de mettre à l'ordre du jour du Conseil de ville de mai 2021 un rapport "à tiroirs" pour la mise en place d'un essai pilote de trois ans pour une desserte Saint-Imier/Villeret (sous condition de l'acceptation du crédit y relatif par Villeret pour la part qui lui incomberait), à défaut du prolongement de la desserte locale Saint-Imier pour les horaires 2022 et 2023. Nous reviendrons donc prochainement devant le Conseil de ville avec ces nouvelles propositions d'amélioration de la desserte locale."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci pour ces réponses. J'ai essayé de suivre, je n'ai pas tout bien noté. Nous nous réjouissons des perspectives de développement tout en tenant compte de la situation que nous traversons. Nous restons dans l'attente de vos nouvelles."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'aimerais encore apporter un éclaircissement au sujet du Social lab. Nous avons transmis les réponses aux questions soulevées par le Parti socialiste lors de la dernière séance. Ces réponses ont été données aux chefs de fraction. J'espère ainsi avoir été plus clair et transparent. Je reste, ainsi que M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, à disposition si vous avez encore des questions."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Merci pour les réponses que nous avons reçues ce matin. Nous avons reçu tous les noms, nous savons à présent qui est dans le Social lab. Maintenant, reste à savoir comment tout ceci va se passer."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien. Maintenant, les nouvelles petites questions. Je donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Chantier Rue de la Fourchaux. Le chantier de la Rue de la Fourchaux a débuté au mois de mars de cette année par la réparation de la conduite d'eau à l'entrée de la rue citée. De fil en aiguille, ce chantier aura duré jusqu'au début du mois de novembre, soit neuf mois. Le chantier s'est déployé en deux parties soit :

- La partie est de la rue ayant seulement bénéficié du renouvellement de la conduite d'eau.
- La partie ouest de la rue jusqu'à l'intersection venant de l'Hôpital ayant bénéficié du renouvellement de la conduite d'eau, de celles concernant l'électricité, renouvellement de l'éclairage public, renouvellement entier du bitume de la route ainsi que du trottoir sud.

Après renseignements pris, il s'agissait au départ de procéder "simplement" à la réparation sur plusieurs dizaines de mètres de la conduite d'eau suite à une rupture. Au final, pratiquement un kilomètre a été renouvelé. Cela a naturellement conduit à un allongement du chantier. Il est également à mentionner que deux ruptures de cette même conduite d'eau sont survenues devant l'EMS "La Roseraie". Ces deux ruptures ont été réparées rapidement et la route a à nouveau été goudronnée. Environ deux semaines plus tard, ce bitume a été arraché... Fort de cela, nous souhaitons connaître :

- Le montant que ces travaux ont coûté.
- Sur quel crédit cela est imputé ?
- Qui a libéré ce crédit ?
- Si ce montant est de la compétence de notre Conseil, pourquoi aucun point n'a été mis à l'ordre du jour de notre Conseil et ce même a posteriori ?
- Si ce montant est pris depuis un crédit déjà ouvert par notre Conseil, pourquoi aucune information nous a été fournie ?
- Y avait-il un concept de renouvellement prêt au moment de prolonger à plusieurs reprises le chantier ?
- Si non, pourquoi cela n'était-il pas le cas, car des investissements dans cette rue étaient prévus dans le plan financier ?

Concernant le renouvellement de l'éclairage public :

- Est-il vrai que le chantier a pris du retard car le câble d'alimentation des lampadaires n'avait pas été commandé ?

Enfin, la communication aux riverains de ce chantier laisse à désirer, car très très peu d'informations ont été fournies par la Municipalité. D'où nos questions supplémentaires :

- Qui s'est occupé de transmettre les informations et par quel canal ?

- Comment cela se passe-t-il pour les autres chantiers, est-ce que le flux d'information est-il meilleur ou non ?
- Si non, quelles mesures le Conseil municipal pense-t-il prendre afin d'améliorer l'information destinée aux riverains des divers chantiers de la commune ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Merci. Vu le nombre de réponses à donner, je vais répondre lors du prochain Conseil de ville."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Incivilités : engagement à l'essai d'un travailleur social hors murs, résultat. Nous avons appris par la voie de la presse régionale dans le courant de l'été qu'un travailleur social hors murs avait été mandaté par la commune pour une période d'essai de trois mois. Nous sommes arrivés au terme de cette période d'essai et notre fraction, très soucieuse de la problématique des incivilités dans notre commune, souhaite en connaître l'aboutissement. En toute transparence, nous souhaiterions également connaître le coût de ce mandat et qui en a pris la décision ? Nous avons eu connaissance que de nouveaux événements se sont produits mi-novembre dernier. Nous pensons donc qu'il y a urgence à ce que des mesures soient rapidement appliquées. Que doivent faire nos citoyens éventuellement confrontés ou observateurs de tels actes pendant cette période intermédiaire ? Nous avons appris, avec joie, que la commission mandatée par notre Conseil s'est mise à l'examen de ce dossier délicat. Nous demandons instamment que notre conseiller municipal responsable du dossier "Social lab" soit pleinement associé et de manière concrète aux démarches en cours. Nous avons demandé une cohésion entre les divers services concernés dans les démarches en cours et exigeons qu'elle soit parfaitement respectée."

M. Patrick Tanner, maire "Je confirme qu'effectivement deux personnes ont été engagées pour trois mois suite aux événements des nuits des 31 juillet et 1^{er} août. Le Conseil municipal a pris un certain nombre de mesures mentionnées lors d'une précédente séance, sauf erreur. Ces deux personnes ont été engagées par mes soins sur le budget de la police et de la sécurité au niveau de la surveillance. Les contrats ont pris fin à la fin du mois de novembre en raison du budget à disposition notamment, et un rapport a été rendu pour cette durée. Le Conseil municipal n'en a pas encore eu connaissance. Nous allons l'étudier et en discuter au sein du Conseil municipal. Par rapport à votre question, ce que je peux dire c'est que si quelqu'un est confronté à des incivilités qui sont en train de se dérouler sous ses yeux à Saint-Imier, eh bien, il faut immédiatement appeler le 117. La seule solution, c'est d'appeler les forces de police qui, selon l'infraction, dénonceront ou prendront les mesures qui s'imposent en fonction du type d'incivilité. Pour les autres questions, notamment le coût, je n'ai pas ces informations ce soir. J'apporterai une réponse lors d'une séance ultérieure."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci, M. le maire, et j'attends avec impatience le dernier point."

M. Patrick Tanner, maire : "Je m'excuse, encore une dernière précision. Par rapport à la présence de M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, au sein de la commission qui étudie la création du poste de travailleur social hors mur. Il sera naturellement associé, mais avec voix consultative, puisque c'est Mme Paula Tanner, conseillère municipale en charge du Département de l'action sociale, qui représente le Conseil municipal avec droit de vote."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je voulais effectivement donner ces précisions, mais M. le maire a fait le nécessaire."

M. Patrick Tanner, maire : "Ah ! Pardon."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci."

M. Yann Doutaz, PLR : "Petite question intitulée : Proclamation des résultats. Art. 16 al. 1 (Règlement votations). Je cite :

"Le préposé au registre des électeurs doit afficher immédiatement dans les lanternes publiques les résultats de chaque scrutin." Nos questions :

- Quand les résultats de Saint-Imier étaient-ils connus ? A notre connaissance vers 13 h 15-13 h 30.
- Cette information est-elle correcte ?
- L'affichage n'a pas été fait à ce moment-là ?
- Pourquoi ?

En visitant le site du Copil nous pouvions découvrir que la proclamation des résultats se ferait entre 15 h 00 et 15 h 30 sur un lieu centralisé à Renan sous les étendards de la fusion !

- Sur la base de quel règlement cette décision a-t-elle été prise ?
- Qui a décidé de ne pas respecter notre règlement de 2001 ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais essayer d'apporter une réponse. Je ne connais pas l'heure exacte. Je pourrais vous la communiquer après consultation du président du bureau de vote. Le comité de pilotage a effectivement sollicité les cinq bureaux de vote pour pouvoir disposer des informations et a demandé de maintenir confidentiellement les résultats pour pouvoir les communiquer de manière conjointe. Il paraissait quelque peu incompréhensible de communiquer des résultats au fur et à mesure, ce qui aurait aussi créé une certaine cacophonie, puisque la première commune à fournir des résultats aurait, par exemple, enterré le projet, alors qu'une autre commune procédait peut-être encore au comptage des votes. Nous avons estimé qu'il était préférable de communiquer de manière concertée à 15 h 30. Nous avons dû attendre un peu, oui, puisqu'il y avait aussi des élections dans d'autres communes. Nous avons ainsi dû retenir les résultats pendant environ 1 h 30. Il n'y a pas de base réglementaire qui mentionne cette procédure. Si vous souhaitez l'interpréter ainsi, oui, cette façon de faire ne figure pas dans un règlement. Toutefois, je pense que cette décision me semble assez cohérente et difficilement contestable. Mais, voilà !"

M. Yann Doutaz, PLR : "Merci, M. le maire, pour votre réponse."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Procès-verbal du Conseil de ville.

- Nous souhaiterions savoir de qui dépend le procès-verbal du Conseil de ville ?
- Qui a la compétence d'effectuer la correction de la version établie par le vice-chancelier ?
- Quelle est la "tradition" actuelle ?
- Le bureau s'en occupe-t-il ?

A notre avis, sur la base des enregistrements, des écrits transmis, ce travail incombe au vice-chancelier et au bureau (éventuellement une délégation représentative du bureau)."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je souhaite répondre :

- De qui dépend le procès-verbal du Conseil de ville et sa correction ?

De la chancellerie et l'administration communale qui sont sous la responsabilité du maire.

- Le bureau du Conseil de ville s'en occupe-t-il ?

Non, le procès-verbal du Conseil de ville est approuvé par le Conseil de ville, c'est les membres du Conseil de ville qui le valident et peuvent le contester si nécessaire au conseil suivant. Le bureau du Conseil de ville approuve le procès-verbal du Conseil de ville au même moment que tous les conseillers de ville."

M. Patrick Tanner, maire : "J'aimerais apporter une précision, puisque c'est moi qui ai pris cette décision, et j'aimerais l'assumer. Lorsque j'ai eu connaissance du procès-verbal, que je ne lis pas systématiquement avant sa diffusion, la chancellerie faisant un travail précis et minutieux, j'ai immédiatement réagi auprès du vice-chancelier.

Mme la présidente l'a précisé tout à l'heure, le procès-verbal doit relater les débats tels qu'ils se sont déroulés, et il ne saurait être introduit, après la séance, une intervention différente de celle qui a été faite. Lorsque j'ai constaté qu'une intervention différente que celle faite durant la séance avait été introduite dans le procès-verbal, j'ai demandé à M. Rodrigues de procéder à la correction de ce procès-verbal, ce qu'il a fait immédiatement. Vous avez reçu à ce sujet un courriel de sa part. Je tiens à le remercier pour sa réactivité et j'assume la responsabilité de cette décision. En tant que maire, il me semble que c'était de mon devoir de garantir ce principe de véracité du procès-verbal. Etant naturellement entendu que ce procès-verbal est de votre compétence, puisque c'est bien vous qui l'adoptez après sa relecture."

Mme Gisèle Tharin, PLR: "Merci. Toutefois, j'ai un petit souci au niveau de la séparation des pouvoirs. Il me semble que le Conseil de ville dépend de la présidente du Conseil de ville, du bureau, je ne sais pas."

M. Patrick Tanner, maire : "Il ne s'agit pas d'une question de séparation des pouvoirs. Le procès-verbal doit refléter les débats qui ont été faits. Si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu du procès-verbal, je n'imposerais jamais un contenu autre que ce qui a été dit et enregistré. Si le procès-verbal devait être contesté, il y a moyen d'en écouter l'enregistrement. C'est une possibilité qui existe. Jamais en tant que maire je ne m'immiscerais dans le procès-verbal pour le modifier. Ma responsabilité en tant que chef politique de la chancellerie c'est bien de faire en sorte que le procès-verbal corresponde aux exigences qui sont fixées."

M. Vital Carnal, PS : "Les poubelles à Saint-Imier : ne pourrait-on pas augmenter le nombre de poubelles notamment dans les zones où beaucoup de personnes circulent ? Il est demandé si des poubelles similaires à celles installées sur la Place du Marché, avec une petite ouverture sur le côté et ayant l'avantage de ne pas défigurer le paysage, seront installées prochainement dans tous les espaces et passages publics souvent fréquentés ? En ces temps de pandémie, il n'est pas rare de voir un masque au sol. Force est de constater que de trouver des poubelles à disposition à Saint-Imier s'apparente souvent à une chasse aux trésors ! Jeter son mouchoir en papier ou son masque périmé une fois à l'extérieur d'un bâtiment est préférable à celui de conserver ces nids à virus dans la poche. Combien de ces poubelles "dernier cri" se trouvent dans l'espace public et est-ce que les endroits choisis sont étudiés en fonction des flux de circulation des piétons ? Est-ce que d'autres poubelles seront installées ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour cette question. Effectivement, certaines personnes préfèrent jeter un masque par terre au lieu de le jeter à la

maison ou le mettre dans sa poche en attendant. Je vais répondre à votre petite question lors d'une prochaine séance."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous passons au point divers et imprévu."

14. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas de divers et imprévu. Je donne la parole."

M. Denis Gerber, PLR : "En premier lieu, un élément concernant la commission "absentéisme". Le rapport final sera livré au cours du premier semestre, avec un budget. Ceci pour autant que le Covid nous permette de nous retrouver à 7-8 dans une salle. Ceci était ma première information. Maintenant, un deuxième divers :

La der... du conseiller de ville Vincent Brahier.

Le 27 novembre 2006, un quotidien régional relatait les élections à Saint-Imier.

Parmi les élus, il y avait Vincent Brahier, chef de la voirie de la commune, brillamment élu avec 798 voix. Il entre en fonction le 1^{er} janvier 2007. Conseiller de ville consciencieux et loyal, il quitte à fin 2020 le Parlement local après 14 ans. Un engagement solide et rigoureux au sein des commissions municipales.

Il a siégé dans plusieurs commissions permanentes, soit la commission des bâtiments, de la jeunesse et de l'action sociale. Il a représenté la commune au Syndicat pour l'épuration des eaux de Saint-Imier et environs (SESE), ainsi qu'au Service d'aide et soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL). Il a également représenté le PLR dans la commission temporaire des halles de gymnastique pour l'assainissement technique et thermique du complexe.

Le PLR adresse ses vifs remerciements à Vincent Brahier pour son engagement indéfectible pour son parti et les habitants de Saint-Imier et de la région. Il laisse le souvenir d'un homme "droit dans ses bottes" et fidèle à ses principes.

Vincent, tu quittes le Législatif mais nous savons que le PLR Saint-Imier pourra continuer de compter sur tes conseils avisés et surtout de bénéficier de ton aide dans les activités d'animation de notre section.

MERCI !"

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'ai deux divers, dont un qui s'est rajouté par la suite, en lien avec les déclarations de M. le maire. On ne peut pas laisser passer ceci de cette manière. Quand j'étais petit, on me disait toujours : "Commence par manger ce que tu n'aimes pas, et tu finiras pas ce que tu aimes !" Alors, j'ai un divers plus festif qui s'adressera à toi : Babette. M. le maire, j'aime bien écouter vos interventions. Je les trouve très souvent pertinentes, honnêtes. Ce que j'ai entendu par rapport au CJB, c'est inacceptable. Pourquoi, c'est inacceptable : c'est une caricature. Vous nous avez expliqué que le CJB a enterré la Maison de la musique. C'est cela que vous avez dit ?"

M. Patrick Tanner, maire : "C'est ce que j'ai dit."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Vous savez, nous sommes trois élus ici au CJB, nous avons accès à tout le dossier. Nous sommes en train de revoir la communication du CJB, parce qu'il y a quelques personnes qui pensent que nous sommes des donneurs de subventions. On se met autour d'une table et on se dit : "On met CHF 10'000.- là, et là..." . Eh bien, non, cela ne se passe pas de cette manière. Les décisions sont prises après étude des dossiers. C'est du sérieux. Nous avons vos écrits M. le maire. Ceux de M. Annoni. Tout le monde a un dossier qui est bien fait pour pouvoir se prononcer. Alors, quand vous dites que le CJB a changé son fusil d'épaule, c'est faux. C'est complètement faux. Ce dossier nous a pris du temps. Les décisions se prennent en plénum, sur proposition des commissions. Tous les membres du plénum ont le dossier. D'accord ! Une première question a été posée au CJB. Il s'agissait de l'entrée en matière. La réponse a été : oui. C'est un objet qui en valait la peine. Et après quand vous dites que le CJB n'a pas donné l'argent qu'il avait promis, je vous mets au défi de trouver un seul chiffre qui a été avancé par le CJB. Il n'y a aucun chiffre qui a été avancé. Alors arrêtez. Là, on est limite malhonnête. Cela je n'accepte pas. Que vous sachiez, on est entré en matière, on a étudié. Je peux comprendre. Vous avez des échecs ces temps, ce n'est pas de votre faute. Mais la Maison de la musique elle fait mal. Comme la fusion fait mal. Il ne faut pas essayer de trouver un coupable, et vouloir absolument l'enterrer, comme ça, du doigt. C'est côté un peu "cerveau reptilien". L'évolution a donné la raison. On fait les choses comme il faut. Le CJB est entré en matière. N'oubliez pas que quand le dossier arrive au CJB, il est demandé une subvention sur 14 ou 15 ans. Une telle demande doit se faire de législature en législature, et pas sur 14, 15 ans au CJB. Et puis, il est avancé un chiffre, car on vous a demandé de chiffrer le besoin. Le CJB, je m'excuse, n'a pas de planche à billets. On a une somme à disposition, c'est une somme cantonale, et on regarde comment gérer cette somme. Le CJB n'a pas dit non à la Maison de la musique. Il a simplement dit qu'il pouvait aller jusqu'à 40'000 francs par année, pendant quatre ans. On ne peut pas revenir sur d'autres projets, et dire : "Finalement ce qu'on vous a alloué, on s'excuse, on a d'autres projets qui sont arrivés, alors on réduit maintenant le vôtre". Ce qu'on a fait au CJB, c'est le maximum. Oubliez pas aussi une chose, M. le maire, le projet de Maison de la musique, il a passé à quelques voix. On est un peu comme dans le cadre de la fusion. Une personne sur deux ne le voulait pas. Ne le voulait pas ! Mais, on a respecté. On a voté pour ce projet, on est allé jusqu'où l'on pouvait aller au maximum. Alors arrêtez de me dire que c'est le CJB qui a enterré le projet. C'est malhonnête. C'est complètement malhonnête. C'est n'est pas le CJB. Vous savez qui c'est le coupable dans l'histoire : c'est vous, la Maison de la musique ! Vous n'avez pas voulu entendre que votre plan financier, il était mal foutu. Il y n'a pas besoin d'avoir un master en économie. Quand vous avez plus de 4 millions d'emprunts et 7'000 francs d'entrées. Je ne sais pas, il y a un problème, c'est pas possible. Au CJB, il y a différentes personnes, des entrepreneurs, vous savez, il y a des gens qui savent compter. Ce n'est pas réaliste. Il est là le problème. On aurait tous aimé la Maison de la musique. J'aurais été le premier à aller écouter un concert. Mais, combien de fois M. le maire, vous êtes allé voir une belle bagnole, et puis vous avez vu que dans la poche vous n'aviez pas les moyens de vous l'offrir ? Donc, on renonce. On en est là. Alors, arrêtez de diaboliser le CJB. Ce que vous avez fait avec M. Annoni, les déclarations dans les journaux, c'est mensonger. Le CJB n'a jamais enterré ce projet, il a fait ce qu'il pouvait pour le faire passer. C'est votre plan financier qui ne tient pas la route. J'ai terminé."

...Mme Elisabeth Beck, présidente, intervient...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "M. Michel Ruchonnet, PS."

...M. Michel Ruchonnet, PS, répond...

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'ai terminé."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole à M. le maire."

M. Patrick Tanner, maire : "Je comprends que vous défendiez l'institution dans laquelle vous siégez. Vous avez, tout comme moi, siégé (enfin moi, j'étais plutôt invité, pardon) au sein de la commission Maison de la musique. Tout d'abord, ce n'est pas mon plan financier. C'est le plan financier des porteurs du projet. Et puis, je pense que vous le savez comme moi, et comme les autres membres de la commission, dont, d'ailleurs, M. Annoni était également membre, que la participation du canton figurait dès le départ dans le plan financier établi par les porteurs du projet, et discuté en commission. Discuté en outre à de répétées reprises avec le représentant culturel du Conseil du Jura bernois (CJB) qui était à l'époque M. Benoît. Est-ce que vous pensez sincèrement que si nous n'avions pas obtenu un signal positif du CJB au moment de finaliser le dossier dans la commission ainsi que sur son financement, nous nous serions entêtés à aller jusqu'à la votation populaire sur ce dossier ? Effectivement, il n'y a pas eu d'accord formel sur un montant, mais des discussions, un projet discuté pendant deux ans au sein de la commission avec les représentants du CJB, avant de vous soumettre le dossier pour décision. Voilà, je vais laisser chacune et chacun se faire sa propre opinion sur ce dossier, mais je ne pense pas qu'il y ait de la naïveté. On a préparé ce dossier, on a essayé d'obtenir le financement discuté, tout en sachant qu'il y aurait une décision de sanction à un moment donné. Vous avez raison, formellement, ce n'est pas le CJB qui a pris la décision de renoncer à ce projet, mais en prenant cette décision, qui va à l'encontre de tout ce que nous avons discuté pendant de nombreux mois, le CJB enterre tout de même le projet."

...M. Michel Ruchonnet, PS, s'adresse à Mme Elisabeth Beck, présidente, ...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mme la présidente, 10 secondes, 10 secondes ! Ce n'est pas acceptable ce que vous dites. Ce n'est pas acceptable. N'oubliez pas une chose, pour continuer le projet vous aviez 1 million de fonds propres à trouver. Vous en êtes où dans votre million de fonds propres ? Qui vous a prêté ce million de fonds propres ? Il est là le problème. Alors, arrêtez d'accuser le CJB !"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "M. Michel Ruchonnet, PS : "Est-ce qu'on peut s'arrêter ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'ai fini."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il faut clore ce chapitre."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y en a eu pour M. Vincent Brahier, PLR, maintenant c'est ton tour Elisabeth. Je me lève, je m'adresse à toi :

Madame la Présidente du Conseil de ville, chère Babette,

Comme tu le sais, j'aime bien les images et ce soir ce sera une histoire de bateau. Tu as tenu la barre pendant toute cette croisière 2020 et la mer n'a pas été toujours calme et limpide. Un méchant passager clandestin s'est invité sous la forme d'un petit virus, petit par la taille mais méchant comme une teigne. Tu as dû à plusieurs reprises modifier le cap du bateau et même parfois modifier les escales. A mi-parcours, cette sale bête t'a même empêchée de faire le traditionnel discours du commandant et pour nous ce n'était pas la même chose de le lire dans la presse plutôt que de t'entendre depuis la passerelle. Cette croisière devait aussi rencontrer d'autres bateaux avec des réunions qui devaient être festives, mais qui ont malheureusement dû être annulées. Du point de vue de fonctionnement du bateau, tu as dû faire face à plusieurs avaries dont certaines étaient sérieuses. Ce soir, nous accostons au port d'attache, mais ton rôle de commandant est de rester à bord jusqu'au 31 décembre prochain, et c'est là que tu pourras regagner tes quartiers avec à la fois le sentiment du devoir accompli, mais également peut-être quelques regrets. Tu ne vas pas complètement nous quitter, car tu rejoins maintenant l'équipage pour une nouvelle croisière et quelque part cela va te permettre de sortir de ton devoir de réserve qui est malheureusement une servitude du commandant sur notre bateau. D'autres croisières se profilent et nous aurons besoin de toutes les forces, dont la tienne. En

conclusion, chère Babette, je te remercie pour ce beau voyage qui nous a fait comprendre encore un peu plus la mer et la météo. Tu as commandé de main de maître (excuse-moi pour le langage non inclusif) et tes camarades de la fraction et du PS Erguël sont fiers de toi. Chère Babette, au plaisir de te revoir avec nous dans la soute à charbon, car c'est bien souvent là que nous nous exprimons le mieux, plutôt que dans les dîners de gala. Ma chère, félicitations."

...Applaudissements...

...Remise d'arrangements de fleurs à Mme Elisabeth Beck, présidente,
par Mme Marie Ruchonnet, PS, et M. Loïc Springenfeld, PS,...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci Marie, merci M. Springenfeld. Pas de bise ce soir. Merci à ma fraction. Elle m'a fait confiance. Je vais dire encore quelques mots en fin de séance. Il est vrai que lorsque l'on vous confie une fonction, on se demande si l'on va avoir les compétences pour l'assumer. Je pense que c'est en pratiquant que l'on apprend. Cela encourage à gagner de l'assurance. La confiance en soi grandit. Cela fait beaucoup de bien."

...Applaudissements...

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Mme la présidente, nous avons aussi un présent pour M. Vincent Brahier, PLR. Je n'ai pas eu le temps de le lui remettre avant."

...Remise d'un présent à M. Vincent Brahier, PLR...

...Applaudissements...

M. Vincent Brahier, PLR : "Merci à la fraction. Merci pour les soirées, "féroces" parfois, d'autres moins. Continuez à bien travailler, et aussi place aux jeunes."

...Applaudissements...

Mme Elisabeth Beck présidente : "Bien, nous avons encore un point à traiter : Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2021."

15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2021 :

- a) président
- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^{ème} vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

- a) président

Mme Josepha Chiesa, ARC, propose M. Patrick Domon, ARC.

Au vote, M. Patrick Domon, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

- b) 1^{er} vice-président

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Samuel da Silva, PLR.

Au vote, M. Samuel da Silva, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

c) 2^{ème} vice-président

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Marie Ruchonnet, PS.

Au vote, Mme Marie Ruchonnet, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

d) secrétaire

Mme Josepha Chiesa, ARC, propose Mme Michèle Comte, ARC.

Au vote, Mme Michèle Comte, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

e) deux scrutateurs

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Yann Doutaz, PLR.

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Vital Carnal, PS.

Au vote, M. Yann Doutaz, PLR, et M. Vital Carnal, PS, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Félicitations au bureau du Conseil de ville 2021."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Avant de clore ce dernier Conseil de ville 2020, je souhaite vous adresser encore mes chaleureux remerciements à vous toutes et tous, Chers membres des deux conseils, Cher M. le Maire, Cher Tiago, Chers commissaires, Chers employés de l'administration actifs en coulisses. Un bravo spécial pour les efforts que vous ici présents, dans cette grande salle, avez dû déployer afin de vous faire entendre ! Nous avons pu mesurer, en ces temps de pandémie, à quel point non seulement il était important de bénéficier de cet espace à Saint-Imier, mais aussi de posséder une voix qui porte ! Merci pour votre confiance, votre bienveillance durant cette année. Arrivée dans le Haut-Vallon à Renan en 1980 et établie à Saint-Imier depuis 1989, j'étais loin de m'imaginer, à l'époque, remplir un jour la fonction de présidente du Conseil de ville imérien. Ce fut une extraordinaire expérience que d'endosser ce rôle. Je me réjouis d'ores et déjà de poursuivre mon engagement politique au service de la population. Je profite encore de ce moment de parole privilégié pour tourner mon regard vers les femmes de notre forum : je tenais à souligner combien je suis heureuse de constater la présence de 12 élues en comptant nos deux conseillères municipales, soit environ le 31,6 %. Ce n'est pas encore la parité, mais y tendra-t-on peut-être un jour, qui sait ! Le 7 février 2021, cela fera 50 ans que les femmes ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral. Le 16 mars 1971, les Suissesses ont enfin pu voter pour la première fois, puis en décembre, les 12 premières femmes ont fait leur entrée au Palais fédéral. Un véritable exploit ! Depuis, les choses ont gentiment, très gentiment... trop gentiment évolué à mon goût, mais nous savons que souvent c'est le cas au sein de notre société, encore à bien des égards, patriarcale. A nous de continuer de nous battre, de défendre nos droits, de lutter contre l'ignorance et contre toute forme de violence. Regardons positivement vers l'avenir malgré une confiance envers notre système politique et nos institutions qui s'effrite en ces temps chahutés où les injustices sociales réapparaissent au grand jour. Pourtant, je garde l'espoir car, en cette année 2020, malgré tous les chambardements que nous vivons, d'excellentes nouvelles ont été annoncées comme, par exemple, la réalisation à la HE-Arc Ingénierie de Saint-Imier d'un prototype révolutionnaire de micro-usine connectée et reconfigurable permettant, grâce à l'intelligence artificielle, d'usiner de façon autonome des pièces complexes, bonnes du premier

coup, en petites quantités ou uniques si nécessaire, aux mêmes coûts que la production de masse, en évitant ainsi d'avoir d'énormes stocks. Ce MicroLean Lab de taille réduite, peu polluant, peu gourmand en énergie, pourra répondre aux besoins du médical, de l'horlogerie et de la connectique. Voilà qui justifie amplement nos investissements dans la formation et ceci, je tiens à le souligner, depuis le plus jeune âge. Soutenons à grande échelle nos écoles ! En cette année 2020, au chapitre des bonnes nouvelles, il y a encore le mariage pour tous, le remboursement par les caisses maladie lors de fausses couches et aussi peut-être bientôt une vraie définition du viol dans la loi, afin de punir ceux qui se croient tout permis, en donnant l'occasion aux victimes de se libérer des affres de la culpabilité. Je vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année avec mes meilleurs vœux de santé et un hiver enneigé pour les fans de la glisse. Merci de votre attention."

...Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 18.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :